Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du Registre des Délibérations

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 22 septembre 2026, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 16 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas (à partir de la question 12), DAGBERT Julien, THELLIER David, DEPAEUW Didier, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, GAQUÈRE Raymond, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, BAJEUX Alain, BARROIS Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BLOQUET Perrine, BRAEM Christel, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DESSE Jean-Michel, DUBOIS Bruno, DUCROCQ Alain, ÉRALDI Raphaël, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, LECOMTE Alexis, LEGRAND Jean-Michel, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic (à partir de la question 15), PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉREIRA Fabrice, PHILIPPE Danièle, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PRUVOST Marcel, SÉBERT Géraldine, THIRY Steven, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à GACQUERRE Olivier, SOUILLIART Virginie donne procuration à LEMOINE Jacky, FOUCAULT Grégory donne procuration à STACH Grégory, PETIT Céline donne procuration à MARIINI Laëtitia, DESCAMPS Nicolas donne procuration à MARCELLAK Serge, SGARD Alain donne procuration à MACKE Jean-Marie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BERTIER Jacky, BRÉHON Jean-Charles, CARPENTIER Arnaud, DA SILVA Franck, DELECOURT Dominique, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, FLAHAUT Jacques, GAUTIER Odile, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LECOCQ Bernadette, PÉDRINI Lélio, PICQUE Arnaud, PRÉVOST Denis, TRACHÉ Bruno, YVAIN Dominique

Monsieur PATOUX Gauthier est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 20261BC041

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
22 septembre 2026

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS - ANNEE 2025

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores.

En vertu de l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné notamment à l'information des usagers.

Conformément à l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera transmis, après adoption, à chaque commune membre, et il devra être présenté par le Maire au Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Conformément à l'article D. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service sera, en partie, intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (rapport annuel d'activités de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale) qui doit être communiqué par le Maire de chaque commune au Conseil Municipal.

Il sera en outre mis à disposition du public, qui en sera informé par voie d'affichage au siège de la collectivité et mis en ligne sur le site internet. Un exemplaire du rapport annuel sera adressé au Préfet pour information.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 14 septembre 2026.

Il est demandé à l'Assemblée de prendre acte du rapport, au titre de l'année 2025, ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu de la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2026 de prendre acte de tous rapports prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, et notamment, ceux relatifs à la qualité et au prix du service public, aux délégataires de service public, à l'activité des syndicats mixtes, aux représentants de la collectivité dans les sociétés d'économie mixte locale… hors ceux présentés conjointement au rapport sur les orientations budgétaires.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

ADOPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets de l'année 2025, ci-annexé.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY

GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 23 SEP. 2026

Et de la publication le : 23 SEP. 2026
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY

GIBSON Pierre-Emmanuel

RAPPORT ANNUEL 2025
DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS MENAGERS



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

SOMMAIRE

Préambule	**6**
Partie 1 > Les indicateurs techniques **Chapitre 1/ Le territoire desservi** • 1.1 Territoire desservi - 1.1.1 Présentation du périmètre - 1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement - 1.1.3 Déchets pris en charge par le service • 1.2 Répartition des Compétences	**8**
Chapitre 2/ La prévention des déchets • 2.1 Description des actions	**14**
Chapitre 3/ La collecte des déchets: organisation • 3.1 Pré collecte • 3.2 Population desservie • 3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire • 3.4 Organisation de la collecte en porte à porte - 3.4.1 Spécification de la collecte - 3.4.2 Fréquence de la collecte • 3.5 Focus sur les déchetteries • 3.6 Evolution de l'organisation de la collecte	**19**
Chapitre 4/ La collecte des déchets : bilan	**28**

Chapitre 5/ Le traitement des déchets: organisation • 5.1 Localisation des unités de traitement • 5.2 Nature des traitements	**29**
Chapitre 6/ Le traitement des déchets : bilan • 6.1 Tonnages traités et valorisation - 6.1.1 Tonnages traités - 6.1.2 Taux global de valorisation • 6.2 Refus de tri et performance - 6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri - 6.2.2 Performance énergétique du Centre de Valorisation Energétique (CVE)	**32**
Chapitre 7/ Impact environnemental et sanitaire	**38**
Chapitre 8/ L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets • 8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire • 8.2 Indicateurs liés aux accidents sur les installations - 8.2.1 Taux de fréquence des accidents de travail - 8.2.2 Taux de gravité des accidents avec arrêt	**39**
Chapitre 9/ La concertation et la gouvernance • 9.1 Description des moyens d'information et de concertation • 9.2 Suivi des réclamations	**41**

Partie 2 > Les indicateurs économiques et financiers **Chapitre 10/ Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets** • 10.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	**45**
Chapitre 11/ Budget, coût du service et financement • 11.1 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service de collecte • 11.2 Le montant annuel TTC global des dépenses liées au traitement des déchets ménagers et assimilés • 11.3 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement des déchetteries et des collectes en apport volontaire pour le verre • 11.4 Les recettes	**48**
Chapitre 12/ Structure du coût	**52**

Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 5216-5), la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane exerce de plein droit des compétences obligatoires et des compétences optionnelles parmi lesquelles se trouvent la prévention et la réduction à la source, ainsi que la collecte et le traitement des déchets.

LE CONTEXTE JURIDIQUE

Conformément à l'article 1 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 de renforcement de la protection de l'environnement dite loi «Barnier», il est entendu que « chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celle relatives aux substances et activités dangereuses »

Une partie de cette loi est traduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art L2224-17-1 et L 5211-39). La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a donc en charge la production d'un rapport annuel dont le contenu obligatoire est explicité dans le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

L'ARTICLE L2224-17-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES précise également que "Le Maire présente au Conseil Municipal ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du Conseil Municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 ainsi que sur le site internet de la Collectivité. Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport."



La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est un des plus vastes ensembles intercommunaux de France.

Elle réunit 100 communes, près de 280 000 habitants, sur un territoire de quelque 647 km².

Sa particularité principale est de s'articuler autour de deux villes-centre, Béthune et Bruay-La-Buissière, dans un ensemble au caractère rural très marqué (62 communes de moins de 2 000 habitants).

Sa densité de population est forte, à l'image de l'Europe du Nord-Ouest dans laquelle l'agglomération se positionne : 435 habitants au km².

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane mène des actions de prévention et exerce la compétence « Prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur le territoire des 100 communes.

Partie 1

Les indicateurs techniques

De quoi parle-t-on?

L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires. La prévention des déchets prend de l'ampleur, comme en témoigne le déploiement de plan et programmes de prévention des déchets ménagers et assimilés au sein des collectivités locales. La prévention vise à éviter la production et la nocivité des déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés à leur prise en charge. Des collectes séparées sont également mises en place, les modes de traitement évoluent. L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender pour les usagers.

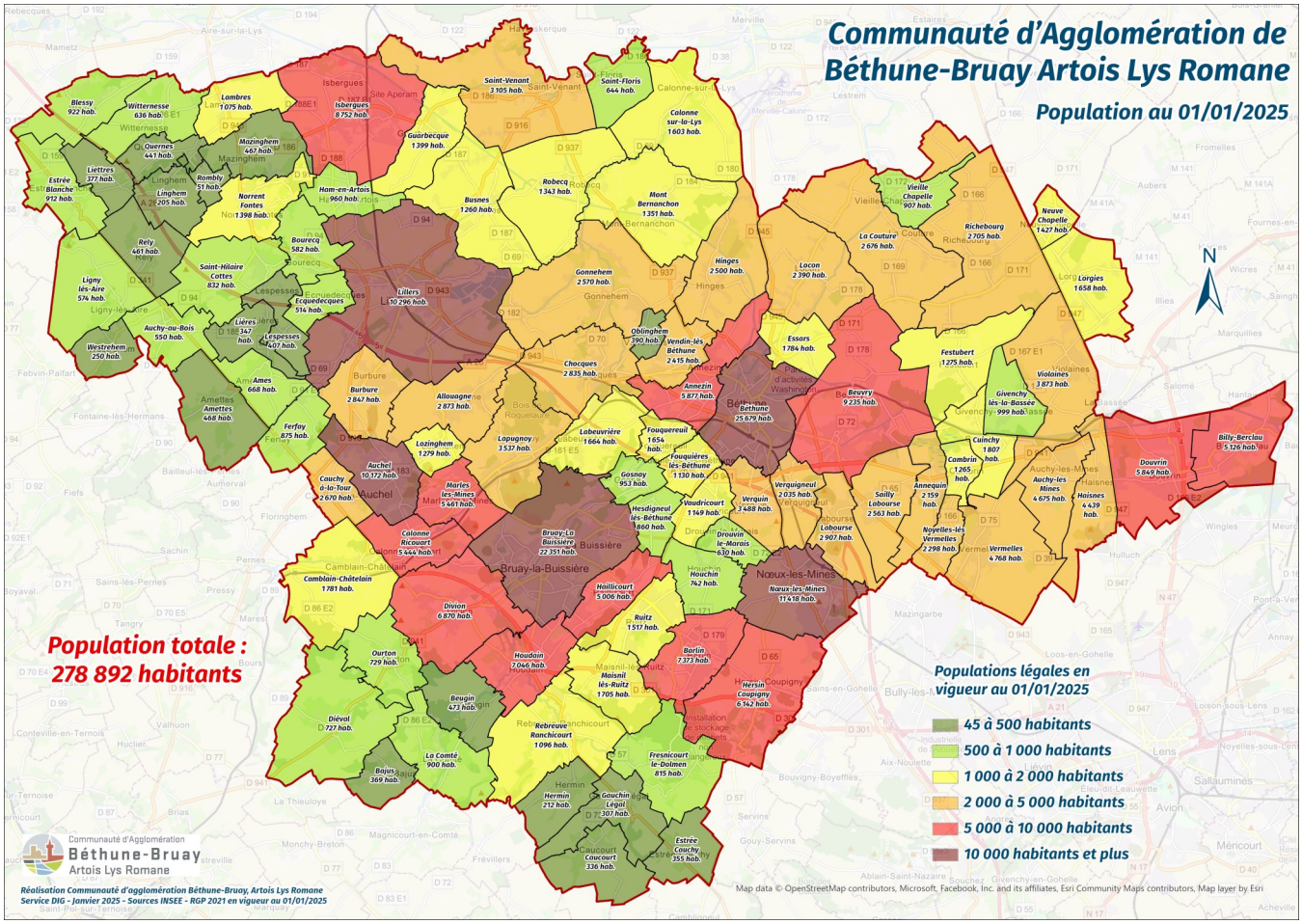
L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement et des tonnages concernés.

_____

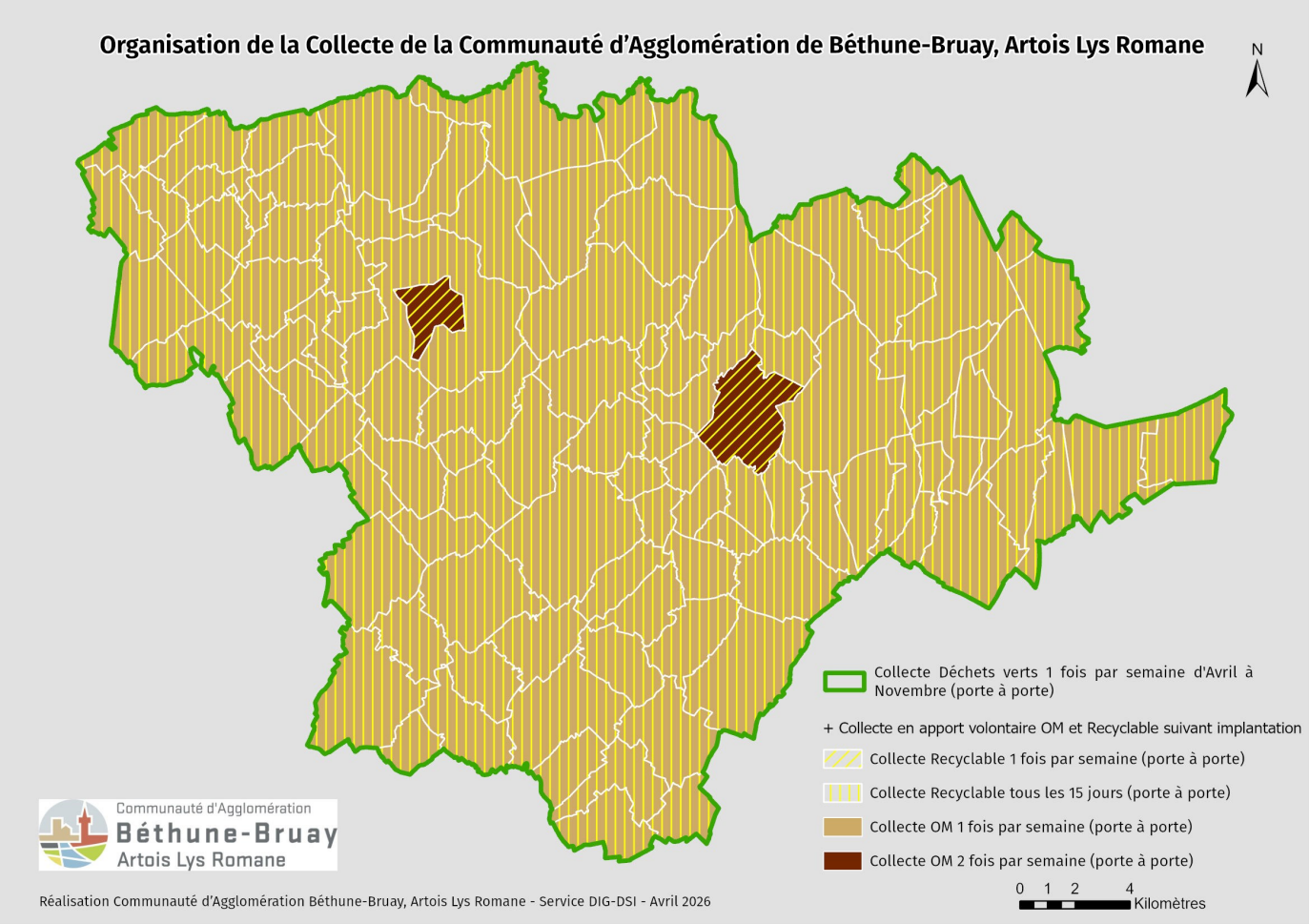
Chapitre 1

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement



1.1.3 Déchets pris en charge par le service

	Collecte séparée	Apport volontaire	Déchetteries
	✓	✓	
 	✓	✓	✓
  	✓	✓	
		✓	✓
	✓		✓
 			✓
			✓
			✓
 			✓
			✓
			✓
 			✓
			✓
			✓
	✓		
			✓
			✓
			✓

1.1.3 Déchets pris en charge par le service (suite)

	Collecte séparée	Apport volontaire	Déchetteries
 Plâtre			✓
			✓
 Souches <40cm			✓ Plate forme de broyage de déchets verts
			✓
			✓
			✓
 Jouets			✓
 Articles de sports			✓
 Cartouches d'encre			✓
			✓
			✓
			✓
			✓

1.2 Répartition des compétences

Missions	Collecte	Traitement
OMR Ordures Ménagères Résiduellles)	Régie Porte à porte et apport volontaire	CVE (Centre de Valorisation Energétique) Délégation de service public
Recyclables secs	Régie Porte à porte et apport volontaire	Centre de tri de Ruitz Marché d'exploitation, puis contrats de reprise
Verre	Régie	Contrat de reprise
Déchets verts	Régie	Plateforme de broyage Marché de prestation pour le transport et le compostage
Amiante	Régie	Marché de prestation
Déchetteries	Régie	Filières de recyclage Marchés divers + REP

Chapitre 2

La prévention des déchets

2.1 Description des actions

Economie Circulaire et Prévention des déchets

Les actions opérationnelles de prévention des déchets ou relatives à la mise en œuvre d'une économie circulaire sont initiées et déployées par le service Economie Circulaire et Prévention des Déchets via la stratégie Déchets 2021-2031 et la Feuille de Route Economie Circulaire 2021-2026. Le service travaille sur les thématiques de lutte contre les différents types de gaspillage, sur la préservation des ressources et la prévention des déchets, mais également sur l'exemplarité de la collectivité. Il doit répondre à la réglementation (Loi AGEC de 2020) mais aussi atteindre un objectif territorial : baisser de 15% les déchets ménagers et assimilés d'ici 2031 et valoriser la matière à hauteur de 67 % des produits (déchets) pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

Le compostage de proximité

Le compostage individuel

Afin de promouvoir le compostage individuel, l'agglomération vend à tarifs préférentiels des composteurs individuels aux ménages de son territoire : 17 € le composteur de 345 litres et 30 € le composteur de 800 litres. 645 composteurs (359 composteurs de 345 litres et 286 composteurs de 800 litres) ont été distribués à 576 foyers du territoire lors des 61 opérations de retrait de composteurs qui ont eu lieu :

- sur le site de démonstration de Béthune,
- à l'antenne de Lillers,
- de manière délocalisée sur les communes d'Auchel, d'Auchy-les-Mines, de Bruay-la-Buissière, d'Isbergues, de Mazinghem, de Noeux-les-Mines et de Ruitz,
- suite à un conventionnement avec la commune dont les agents ont géré la distribution, sur les communes de Violaines, de Billy-Berclau, de Divion et de Gonnehem,
- dans le cadre de réunions publiques organisées sur les communes de Bruay-la-Buissière, de Camblain-Châtelain et de Westrehem.

En 2025, 19 guides composteurs bénévoles ont aidé à sensibiliser les usagers. Parmi ces 19 guides, 13 ont suivi une session de spécialisation sur les modules « compostage partagé » et « gestion intégrée des déchets verts » diligentée par un organisme certifié par l'ADEME. Afin de faire vivre le réseau des guides composteurs bénévoles, 7 réunions de réseau ont également été organisées les 27 février, 20 mars, 29 avril, 27 mai, 4 septembre, 7 novembre et 9 décembre.

Enfin, afin d'assurer les distributions de composteurs et la sensibilisation des habitants au sein des communes ayant conventionnées avec l'agglomération en ce sens, 5 guides composteurs communaux ont été formés par un organisme certifié par l'ADEME, et engagé par la Communauté d'Agglomération, lors de la session de formation « Guides composteurs » organisée les 13, 14 et 15 novembre.

Le compostage de proximité

Le compostage autonome en établissement

Des projets de compostage de gros volumes ont été développés sur le territoire.
Afin de gérer ces équipements, l'Agglomération a formé, via un organisme certifié par l'ADEME, 39 « référents compostage » lors de 5 sessions de formation organisées le 2 avril, le 12 juin, le 25 septembre, le 13 novembre et le 16 décembre.
Ces sessions ont permis de former des agents du CCAS de Béthune, du SIVOM du Béthunois, de la Résidence autonomie Henri Lucas de Vermelles, des associations « La cabane au fond du jardin » de Marles-les-Mines, du « Jardin du Prieuré » de Houdain, des « Bio Jardins » de Billy-Berclau », de l'IME de Beuvry, de la Communauté d'Agglomération, mais aussi des communes d'Au-

2.1 Description des actions (suite)

-chel, de Béthune, de Calonne-Ricouart, de Guarbecque, de Lambres-lez-Aire, de Locon, de Mont-Bernanchon et de Vendin-les-Béthune. Ces « référents compostage » sont responsables au sein de leur structure de l'alimentation, de la gestion et du suivi du site de compostage de gros volume.

9 nouveaux sites de compostage en établissement ont été installés au sein du restaurant scolaire de Busnes le 28 janvier, du restaurant scolaire Francis Billiau d'Isbergues le 24 février, de l'association « Jardins de l'espoir » de La Buissière le 6 mars, du restaurant scolaire de Mont-Bernanchon le 21 mars, du « Potager les 3P » (CCAS de Béthune) le 23 avril, de l'association « La cabane au fond du jardin » de Marles-les-Mines le 13 juin, de l'association « Les jardins du Prieuré » d'Houdain le 8 octobre, du restaurant collectif de l'IME Le Beau Marais de Beuvry le 10 octobre, du restaurant scolaire de Guarbecque le 20 octobre.

8 nouveaux projets de site de compostage autonome ont également été étudiés par le service.

Le service Economie Circulaire et Prévention des déchets a effectué 62 visites de suivi des sites de compostage autonome afin de vérifier le bon fonctionnement des équipements mis à disposition par la Communauté d'Agglomération et de répondre aux éventuels questionnements des « référents compostage » des établissements.



Le compostage partagé

Un Appel à Manifestation d'Intérêt « Compostage partagé et acteurs locaux » a été lancé en juillet 2025 à destination des communes, des associations régies par la loi 1901, des bailleurs sociaux et syndicats de copropriété du territoire. Ce projet a pour but d'expérimenter sur le territoire la pratique du compostage partagé pour les habitants n'ayant pas la possibilité de réaliser du compostage individuel. 9 candidatures ont été déposées parmi lesquelles 2 communes (Violaines et Verquin), 2 bailleurs sociaux (Pas de Calais Habitat avec 4 sites et SIA Habitat avec 1 site) et 2 associations (« Artois Bas Carbone » et « Autour de vous, A votre tour »). Les 9 candidatures ont été préalablement retenues pour le projet. Une réunion de lancement a été organisée avec chaque lauréat pour présenter en détail la méthodologie du projet et le calendrier associé. Suite au diagnostic de faisabilité réalisé sur les sites retenus ou pour des raisons organisationnels internes aux structures postulantes, seuls 3 projets ont pu être définitivement retenus. La mise en œuvre opérationnelle du projet est prévu pour le début de l'année 2026.

Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets

La loi AGEC impose aux collectivités d'offrir une solution de tri à la source des biodéchets à leurs administrés. Avant d'instaurer un dispositif sur son territoire, la Communauté d'Agglomération a souhaité réaliser une étude afin d'identifier la solution la plus pertinente, tant sur le plan économique qu'organisationnel, pour ses administrés.
L'étude a débuté en janvier 2025. Une première réunion de lancement a eu lieu le 6 février 2025.
Une caractérisation des ordures ménagères a été réalisée par le bureau d'études du 18 au 20 mars 2025. 12 entretiens semi-directifs ont été effectués par le bureau d'étude auprès de divers acteurs du territoire.

Un comité technique ainsi qu'un comité de pilotage de restitution de la phase 1, phase de diagnostic, ont été réalisés en juillet 2025. La phase 2, phase d'élaboration, d'étude des impacts et de comparaison des scénarios de dispositifs de tri à la source des biodéchets, a été réalisée entre septembre et décembre 2025.

Réflexion autour du traitement des déchets verts

Suite aux sollicitations d'agriculteurs du territoire, une réflexion relative à la valorisation des déchets verts pris en charge par la Communauté d'Agglomération a été engagée avec le soutien de la Chambre d'agriculture.

Dans ce cadre, une visite de la plateforme de compostage de Déchets Verts de Nuncq-Hautecôte a été organisée le 30 janvier 2025 en partenariat avec la chambre d'agriculture et 6 agriculteurs du territoire.

2.1 Description des actions (suite)

La lutte contre le gaspillage alimentaire

Projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective directe et autonome

Pour la rentrée scolaire 2024-2025, la Communauté d'Agglomération avait proposé un projet pilote et expérimental de lutte contre le gaspillage alimentaire aux communes ayant fait le choix d'une restauration scolaire en gestion directe et autonome.

La commune de Lillers avec ses 450 repas en moyenne servis par jour au sein de son restaurant municipal et de ses 4 restaurants satellites, et la commune de la Couture avec environ 180 repas servis par jour, avaient répondu favorablement à cette proposition d'accompagnement.

Au cours du 1er semestre 2025, 2 semaines de pesée et 12 suivis de service ont été réalisés les 27, 30 et 31 janvier, et les 12, 13 et 16 mai dans les 6 restaurants scolaires. 2 comités techniques réalisés les 6 mars et 6 et 12 juin sur chaque commune en présence de l'élu, du DGS, des équipes de restauration et d'animation ont permis de suivre le projet.

A la fin de ce projet, 6 mises à l'honneur des équipes de restauration via une remise de diplômes ont été organisées ainsi que 2 temps conviviaux en présence du conseiller délégué à la thématique de l'agglomération, et des maires des deux communes (les 20 et 26 juin). 380 petits lots ont été remis aux enfants d'élémentaires et 18 tabliers "territoire zéro déchet" remis aux équipes de cuisine.

Projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective en gestion concédée

Pour la rentrée scolaire 2025-2026, la Communauté d'Agglomération a proposé aux communes du territoire ayant fait le choix d'une restauration scolaire en gestion concédée de se lancer dans un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire. 5 réunions d'échanges et de prise d'informations ont été organisées afin de présenter le projet et de recruter les restaurants scolaires.

5 communes et 7 restaurants scolaires en gestion concédée volontaires ont souhaité intégrer ce projet (1 restaurant scolaire sur les communes de Beuvry, Billy-Berclau, Cambrin, Mont-Bernanchon et 3 restaurants scolaires sur la commune de Bruay-la-Buissière), représentant 605 repas servis par jour.

Ces différentes communes ont délégué leur restauration scolaire au SIVOM du Béthunois et au groupe API Restauration qui ont été associés au projet.

5 réunions de présentation du projet aux responsables ou élus de la restauration collective et 5 réunions de lancement en présence des équipes de réchauffe, d'animation, de l'élu, du DGS, et des responsables ont été organisées au 2ème semestre 2025 (les 3, 4 et 25 septembre). 5 temps de formation/sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri des différentes fractions de déchets alimentaires ont été animés par le service Economie circulaire et prévention déchets les 17, 24 et 26 septembre.



7 pesées test ont également été organisées par le service les 22, 23, 25 et 26 septembre. Une première semaine de pesée a été réalisée par les équipes de restauration des 7 restaurants scolaires du 29 septembre au 3 octobre ou du 6 au 10 octobre (sur la base d'un menu commun pour les communes du SIVOM). Les équipes du service Economie circulaire et prévention des déchets ont procédé à 7 suivis de service lors des semaines de pesées.

5 comités techniques ont été organisés les 4, 5 et 12 novembre à la suite de ces pesées afin de présenter les données collectées par les équipes de restauration, analysées par le service .

En préalable à ce projet, 3 réunions de présentation du projet au SIVOM du Béthunois et à la société de restauration API ont été organisées.

2.1 Description des actions (suite)

La sensibilisation des futurs citoyens à la prévention des déchets

La sensibilisation des scolaires et les écoles éco-responsables

Un programme école éco-responsable « Zéro déchet » et « Tous au compost » a été proposé aux écoles du territoire à la rentrée scolaire 2024-2025. 10 écoles du territoire avaient été préalablement retenues en 2024 pour mettre en œuvre ces programmes au sein de leur établissement : l'école communale de Givenchy-lès-la Bassée, l'école Billiau de Isbergues et l'école Yves Duteil de Fouquières-les-Béthune pour le programme "Ecole Tous au Compost ", l'école Bérégovoy de Saint Hilaires Cottes, l'école Fontaine d'Auchel, l'école Ferry de Verquin, l'école Michelet d'Auchel, l'école Prévert Lamartine de Saint-Venant, l'Ecole Dolto de Chocques et l'école Goscinny de Divion pour le programme « Ecole Zéro Déchet ».

42 interventions (animations en classe et restitutions finales) ont été réalisées en 2025 dans le cadre de ces programmes et 1575 personnes ont été sensibilisées (élèves, professeurs, parents d'élèves).

23 interventions en classe sur « Le tri et la valorisation des déchets », « le compostage », « la lutte contre le gaspillage alimentaire » et le « zéro-déchet » ont également permis de sensibiliser 486 élèves.

38 élèves de l'école de Gosnay ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire grâce à l'outil Gaspirale le 13 octobre.

Un trentaine d'élèves de l'école Pasteur de Béthune ont été sensibilisés au compostage les vendredis 6 et 13 juin 2025 dans le cadre de l'installation d'un composteur autonome au Potager « les 3P » de Béthune.

Dans le cadre de l'espace « Malraux Troc » du Lycée Malraux de Béthune, 2 ateliers vélo-smoothies ont été réalisés afin de sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire les 13 et 17 novembre, 2 ateliers cosmétiques au naturel les 1er et 4 décembre, et 2 ateliers Escape-games sur le compostage et le zéro-déchet les 8 et 11 décembre. Ces interventions ont permis de sensibiliser environ 100 élèves et professeurs.

Le concours d'éloquence sur la prévention des déchets

Afin de sensibiliser les adultes de demain à la réduction à la source des déchets, un concours d'éloquence a été lancé en partenariat avec le Lycée Louis Blaringhem de Béthune. 4 classes de seconde et leurs professeurs de français ont été associés à ce projet. 5 sessions d'introduction à « la thématique prévention des déchets » ont été animées auprès de 155 élèves et de 5 professeurs, par les agents du service Economie circulaire et prévention des déchets le 10 novembre, ainsi que 4 sessions d'animation animées les 2, 3 et 4 décembre auprès de 140 élèves et 4 professeurs sur les thématiques « compostage », « gaspillage alimentaire » et « zéro-déchet ».

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

Dans le cadre de la SERD un temps fort de sensibilisation a été organisé à la Fabrique de Béthune le 27 novembre. 70 élèves de de seconde et 4 professeurs du Lycée Malraux ont été sensibilisés à la prévention des déchets grâce à 12 ateliers ludiques « démonstration culinaire anti-gaspi », « vélo smoothie », « exposition Halte à l'Obsolescence Programmée », « fabrication d'un Furoshiki », « escape game zéro déchet » et « escape game biodéchets ».

Les interventions ponctuelles



Au cours de l'année 2025, 5 stands compostage ont été animés auprès de scolaires dans le cadre de la fête de la Nature de Marles-les-Mines le 23 mai, de la Green Week de la Cité scolaire Lavoisier d'Auchel le 3 juin, des fêtes de la Nature d'Hersin-Coupigny des 17 et 19 juin et de la « Journée découverte de l'ARENA et jeux d'opposition » du 11 septembre. Ces interventions ont permis de sensibiliser 580 élèves.

Une quarantaine de personnes (enfants et adultes) ont été sensibilisés au zéro-déchet et au gaspillage alimentaire dans le cadre des ateliers escape-game et gaspirale organisés au Centre de Loisirs de Ruitz le 30 juillet, au compostage et au zéro-déchet dans le cadre des ateliers escape-games organisés au Centre de Loisirs de Gonnehem le 1er octobre et de Labeuvrière le 29 octobre, au zéro-déchet et au gaspillage alimentaire dans le cadre des ateliers escape-game et gaspirale organisés au Centre de Loisirs de Labeuvrière le 10 décembre.

2.1 Description des actions (suite)

La sensibilisation du grand public à la prévention des déchets

Le sensibilisation au compostage



3 réunions publiques avec distribution de composteurs ont été organisées sur les communes de Camblain-Châtelain le 15 mai, de Westrehem le 16 septembre et de Bruay-la-Buissière le 18 novembre.
16 stands de sensibilisation du grand public ont été animés par les agents du service économie circulaire et prévention déchets et les guides composteurs bénévoles lors des évènements suivants : « Randonnée propre » de Lorgies le 15 mars, marché « Nature et belle saison » de Lillers le 26 avril, « Fête du printemps » de Vermelles le 27 avril, salon « Bières et produits du terroir » à Cambrin les 17 et 18 mai, salon « Les bons plants de l'UPA » à Auchel le 18 mai, « Fêtes de la Pentecôte » de Béthune les 8 et 9 juin, « Fête de la nature » d'Hersin-Coupigny le 18 juin, Forum des associations de Béthune le 7 septembre, World Clean Up Day de Béthune le 20 septembre, Grand Prix d'Isbergues le 21 septembre, « Fête du verger » à Labeuvrière le 21 septembre, « Fête du houblon » à Divion le 11 octobre, salon du « Bien-être » à Lestrem le 12 octobre, salon « Soupes et Jardins » à Calonne-Ricouart le 12 octobre.
Ces différentes interventions ont permis aux agents du service économie circulaire et prévention déchets de sensibiliser 660 personnes au compostage.

La sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

3 réunions publiques ont été organisées sur les communes de Guarbecque le 9 octobre, d'Estrée-Cauchy le 8 novembre, de Beuvry le 18 novembre.
1 Conférence-débat a été organisée sur la commune de Billy-Berclau le 20 novembre.
4 stands de sensibilisation du grand public ont été animés par les agents du service économie circulaire et prévention déchets lors des évènements suivants : marché de Billy-Berclau le 20 avril, salon « Vivre mieux dès le plus jeune âge » de Béthune le 15 mai, forum des associations de Béthune le 7 septembre et salon « Soupes et jardins » de Calonne-Ricouart le 12 octobre.
1 Atelier Gaspiral a été animé le 22 octobre à la Médiathèque de Bruay-la-Buissière (les autres ateliers Gaspiral réalisés sont présentés dans la partie « sensibilisation des futurs citoyens à la prévention des déchets »).
Ces différentes interventions ont permis aux agents du service économie circulaire et prévention déchets de sensibiliser 358 personnes.

60 personnes ont également pu être sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire via des démonstrations culinaires anti-gaspi le 1er septembre dans le cadre du forum des associations à Béthune, le 27 novembre à la Fabrique de Béthune dans le cadre de la SERD et le 1er décembre au Foyer François Albert de Béthune dans le cadre de la collecte de l'EFS.

La sensibilisation au zéro déchet

11 stands de sensibilisation du grand public ont été animés par les agents du service économie circulaire et prévention déchets lors des évènements suivants : « Nettoyage du village » de Lorgies le 15 mars, fête du printemps de Beuvry le 23 mars, fête du village d'Houchin et fête du printemps de Vermelles le 27 avril, fête de la nature d'Haillicourt le 18 mai, fête de la fraise de Violaines le 1er juin, marché aux puces de Vendin-lès-Béthune et marché aux puces de Gonnehem le 14 juin, marché du dimanche de Bruay-la-Buissière le 22 juin, marché aux puces de Cuinchy le 6 juillet et « Nettoyons la Nature » de Mont-Bernanchon le 22 octobre.
Ces différentes interventions ont permis aux agents du service économie circulaire et prévention déchets de sensibiliser 442 personnes.

129 personnes ont également pu être sensibilisées au zéro déchet via des ateliers Noël zéro déchet le 19 novembre à la Médiathèque Buridan de Béthune, le 19 novembre à la Médiathèque d'Annequin, le 22 novembre à la MARPA de Locon, le 25 novembre à la Bibliothèque de Norrent-Fontes, le 26 novembre à la Bibliothèque de Sailly-Labourse, de Barlin et de Labourse, le 28 novembre à la Bibliothèque de Verquin, le 29 novembre à la Bibliothèque de Lillers et de Robecq, le 3 décembre à la Médiathèque d'Auchy-les-Mines et le 10 décembre au sein de l'association « La Vie Active » d'Hersin-Coupigny .

2.1 Description des actions (suite)

La sensibilisation du grand public à la prévention des déchets

La sensibilisation au ménage au naturel

2 stands de sensibilisation du grand public au ménage au naturel ont été animés par les agents du service économie circulaire et prévention déchets lors des évènements suivants : fête de la jeunesse et de la petite enfance du SIVOM du Béthunois le 24 mai, forum des 1000 premiers jours de Béthune le 23 octobre.

4 ateliers ménage au naturel animés le 12 septembre sur la commune de Vaudricourt, le 15 octobre sur la commune de Calonne-Ricouart, le 26 novembre sur la commune de Labourse et le 28 novembre à la bibliothèque Elie Wiesel de Béthune.

Ces différentes interventions ont permis aux agents du service économie circulaire et prévention déchets de sensibiliser 128 personnes au ménage au naturel.

La lutte contre le jetable

L'Agglomération met à disposition des 100 communes du territoire, ainsi qu'aux structures demandeuses des autocollants STOP PUB pour une diffusion auprès des habitants. 61 autocollants ont été distribués en 2025.

L'éco-exemplarité de la collectivité

Afin de sensibiliser les agents de la Communauté d'Agglomération à la réduction à la source des déchets et de les rendre exemplaires, 1 atelier « ménage au naturel » a été organisé le 25 septembre.

De même, dans le cadre de l'inauguration du garage à vélo de l'Hôtel Communautaire le 17 novembre, 15 agents ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire à l'aide du vélo-smoothie.

Au sein de l'Hôtel communautaire, une Give-Box permet aux agents d'échanger librement livres et petits objets du quotidien, en déposant ceux dont ils n'ont plus l'usage et en prenant ceux qui peuvent leur servir.



Une opération de « collecte solidaire de jouets » a été réalisée du 17 novembre au 5 décembre 2025 au sein de l'Hôtel communautaire et des antennes de Lillers, de Nœux-les-Mines et d'Annezin. 709 jouets, livres et peluches ont été donnés par les agents de la Communauté d'Agglomération pour un poids total de 241 kg. Ils ont été distribués aux enfants de l'association « Secours Populaire », « Restaurants du Cœur » et « Epicerie solidaire » d'Haillicourt.

Un diagnostic de la quantité de biodéchets produits à l'hôtel communautaire a été réalisé du 23 au 27 juin 2025. Les consignes de tri des biodéchets ont été expliquées au personnel par les agents du service Economie circulaire et prévention déchets qui ont ensuite réalisé des pesées des biodéchets collectés, et proposé des préconisations pour leur traitement.

Un don de 37 tours informatiques obsolètes de la Communauté d'Agglomération a été fait a l'association NIRD (Numérique Inclusif Responsable et Durable) basée au Lycée Carnot de Bruay-la-Buissière, afin de prévenir la production de déchets et de réduire la fracture numérique en revalorisant le matériel donné.

Projet européen « Access Hub »

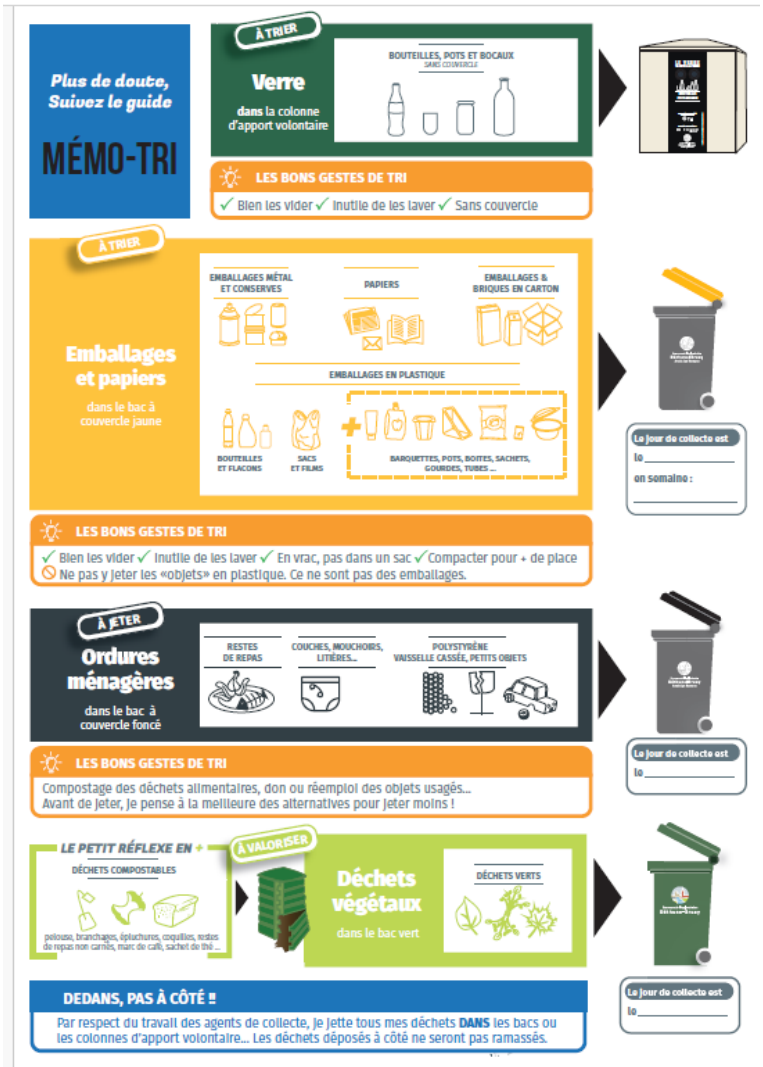
La Communauté d'agglomération a souhaité participer au projet « Access Hub » relatif au développement de l'économie de l'accès, du partage et du réemploi. L'objectif de ce projet est de promouvoir des solutions permettant aux habitants de louer, emprunter, partager ou utiliser un bien sans devoir l'acheter. Il s'agit de rendre ces services plus visibles, plus simples d'usage et plus attractifs, afin d'expérimenter des alternatives crédibles à l'achat systématique de biens peu utilisés.

Le projet Access Hubs a été approuvé par l'Europe le 18 novembre dans le cadre du programme Interreg North-West Europe 2021-2027, au titre de la priorité « économie circulaire » et de l'objectif spécifique 2.6 « promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources ». Le projet Access Hubs regroupe 12 partenaires issus de 5 pays européens et sera mené sur plus de 36 mois.

Chapitre 3

La collecte des déchets : organisation

3.1 Pré collecte







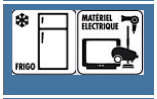
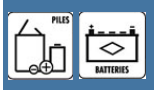


3.2 Population desservie

	Collecte en porte à porte (PAP)	Collecte en points d'apport volontaire (PAV)
	2025	**2025**
		PAV (187 OM et 132emballages) 1 PAV /70 hab (environ)
Ménages (en nbre d'habitants)	256 662	22 230
Bénéficiaires n'étant pas des ménages (contrat RS)	2 639	/
	2024	**2024**
		PAV (180 OM et 129 emballages) 1 PAV /70 hab (environ)
Ménages (en nbre d'habitants)	256 801	21 630
Bénéficiaires n'étant pas des ménages (contrat RS)	2 562	/

3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire 2025

Flux de déchets en apport volontaire

	Nbre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnage collecté ménager	Tonnage collecté non ménager
	2025 : 187 2024 : 180	CAV	2025 : 3178.56 2024 : 2258.32	Pas disponible
	2025 : 132 2024 : 129	CAV	2025 : 481.82 2024 : 318.62	Pas disponible
	2024 : 847 2023 : 842	CAV	2025 : 10 205.10 2024 : 10 418.84	Pas disponible
	2025 : 13 dont 5 au sol 2024 : 13 dont 5 au sol	Benne en déchetterie + Quai de déchargement à la déchetterie de Béthune (+pro), Bruay, Houdain, Isbergues	2025 : 11 703.80 2024 : 12 517.70	Pas disponible
	2025 : 12 +3 2024 : 12 +3	Palox + bennes déchetterie gros volumes	2025 : 2 120.14 2024 : 2 034.45	2025 : 0.00 2024 : 0.00
	2025 : 22 2024 : 22	Colonne Le Relais	2025 : 199.39 2024 : 141.18	Pas disponible
	2025 : 18 dont 3 au sol 2024 : 18 dont 2 au sol	Benne en déchetterie	2025 : 9 116.62 2024 : 5 941.64	2025 : 1 889.48 2024 : 976.78
	2025 : 24 2024 : 24	CAV	Claires : 11.37 / 12.88 Noires : 133.10/126.99	0.45 / 0.48 0.00 / 0.36
	2025 : 12 2024 : 12	Benne en déchetterie	2025 : 2 013.80 2024: 2 091.61	2025 : 370.02 2024 : 179.47
	2025 : 11 + 1 au sol 2024 : 11 + 1 au sol	Benne en déchetterie	2025 : 2274.00 2024 : 5 866.98	2025 : 249.66 2024 : 72.38
	2025 : 23 2024 : 23	Piles: fût Batteries: palox étanche	8.856 / 7.74 16.58 / 8.15	0.00 / 0.00 0.00 / 0.00
	2025 : 11 2024 : 11	Benne en déchetterie ou zone au sol	2025 : 230.44 2024 : 236.79	Pas disponible
	2025 : 20 + 2 au sol 2024 : 20 + 2 au sol	Benne en déchetterie	2025 : 18 281.05 2024 : 19 568.34	2025 : 4 581.46 2024 : 3 594.97
	2025 : 11 + 1 au sol 2024 : 11 + 1 au sol	Benne en déchetterie	2025 : 2 828.26 2024 : 5 498.78	2025 : 1 766.58 2024 : 2 413.62
	2025 : 24 2024 : 24	Contenant dédié	2025 : 5.356 2024 : 4.80	Pas disponible
	2025 : 11 + 1 au sol 2024 : 18 + 1 au sol	Benne de déchetterie	2025 : 5 263.30 2024: 7 943.22	2025 : 789.62 2024 : 596.32
	2025 : 13 2024 : 5	Benne en déchetterie	2025 : 2 379.19 2024 : 475.70	2025 : 556.50 2024 : 150.24
	2024 : 24 2024 : 24	Benne en déchetterie + bacs roulants	2025 : 1 285.62 2024 : 1 074.88	2025 : 117.82 2024 : 66.48

3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire 2025 **(suite)**

	Nbre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnage collecté ménager	Tonnage collecté non ménager
	2025 : 11 2024 : 11	Caisson DDS En déchetterie + hors Eco DDS	2025 : 268.69 2024 : 277.24	2025 : 3.066 2024 : 1.93
 Souches d'arbres	2025 : 1 2024 : 1	Plate forme de broyage	2025 : 0 2024 : 0	2025 : 5.26 2024 : 42.50
	2025 : 11 2024 : 11	Rack de rangement	2025 : 14.75 2024 : 14.72	2025 : 0 2024 : 0
	2025 : 11 2024 : 11	Rack de rangement	2025 : 7.125 2024 : 5.19	2025 : 0 2024 : 0
	2025 : 11 2024 : 11	Caisse	2025 : 1.625 2024 : 0.60	Pas disponible
 **Jouets**	2025 : 33 2024 : 22	Caisse	2025 : 52.86 2024 : 49.89	2025 : 0 2024 : 0.62
	2025 : 22 2024 : 22	Caisse	2025 : 88.62 2024 : 69.98	2025 : 0 2024 : 0.02
	2025 : 12 2024 : 12	Caisse	2025 : 1.71 2024 : 1.83	Pas disponible
	2025 : 1 2024 : 0	Benne	2025 : 0 2024 : 0	2025 : 35.72 2024 : 0
	2025 : 1 2024 : 0	Benne	2025 : 0 2024 : 0	2025 : 6.02 2024 : 0
	2025 : 1 2024 : 0	Benne	2025 : 0 2024 : 0	2025 : 33.6 2024 : 0
	2025 : 6 + 1 au sol 2024 : 0	Benne	2025 : 216.16 2024 : 0	2025 : 79.884 2024 : 0
TOTAUX			**2025 : 72 387.89** **2024 : 76 967.02**	**2025 : 10 485.14** **2024 : 8 096.17**
TOTAL COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE			**2025 : 82 873.03** **2024 : 85 063.19**	

3.4 Organisation de la collecte en porte à porte

- 3.4.1 Spécification de la collecte

Type de déchets collectés en porte à porte

				
Population desservie	256 662 (hors PAV)	256 662 (hors PAV)	256 662 (hors PAV)	278 892
Tonnages annuels	2025 : 62 923.13 2024 : 62 526.17	2025 : 13 676.78 2024 : 13 693.38 (*)	2025 : 26 151.90 2024 : 35 036.40	2025 : 757.60 2024 : 684.79
Distances parcourues pour la collecte (estimation)	2025 : 707 783 2024 : 700 015	2025 : 348 345 2024 : 344 521	2025 : 323 938 2024 : 320 383	Données non disponibles
Couleur du bac concerné	Gris foncé	jaune	Vert	Sur demande en big-bag
Collecte séparative proposée	✓	✓	✓	✓

(*) correction du tonnage des déchets recyclable collectés en 2024

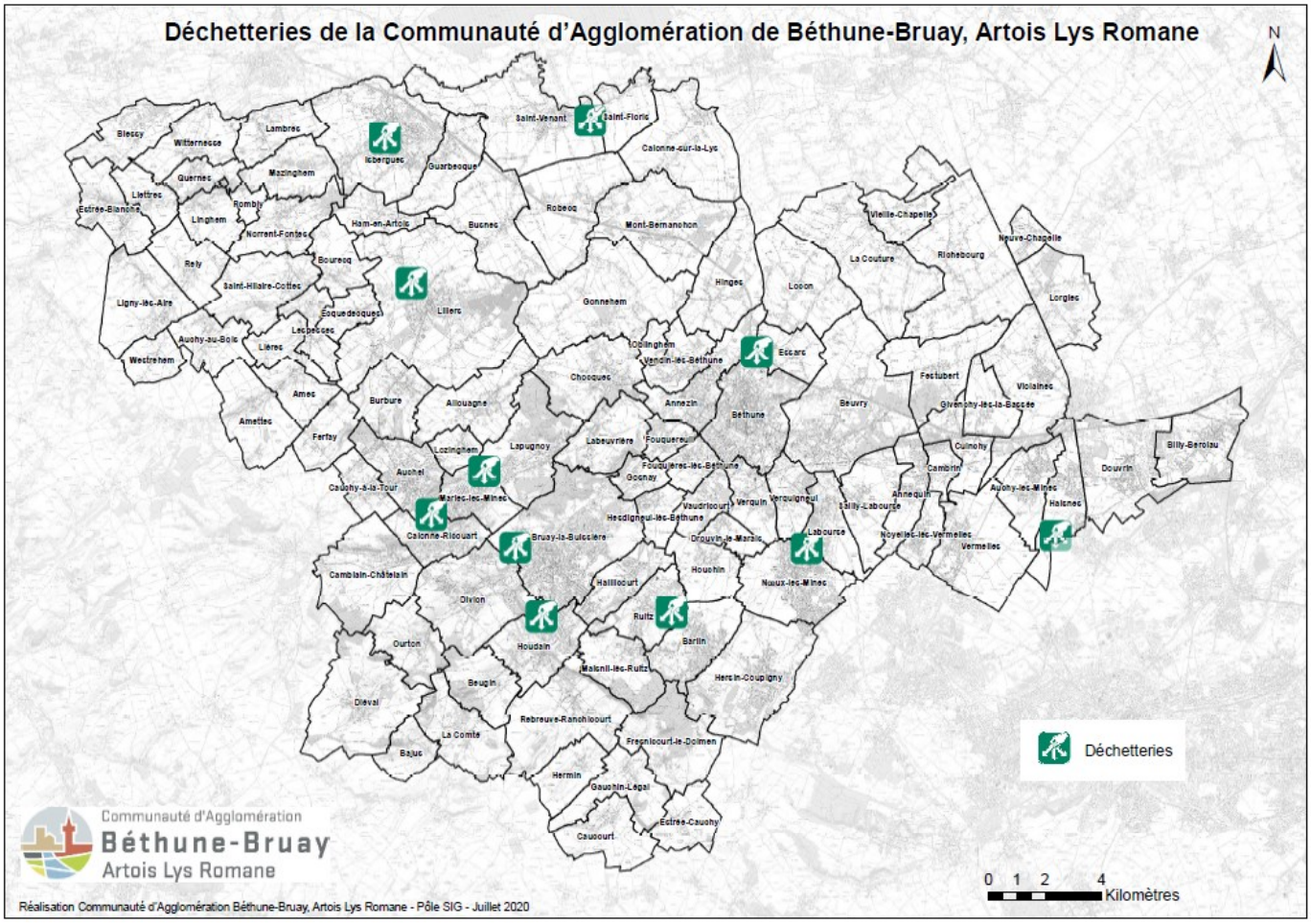
- 3.4.2 Fréquence de la collecte

			 Mobile	
1x par semaine pour 98 communes 2x par semaine pour Béthune et Lillers (en partie)	1x tous les 14 jours pour 98 communes 1x par semaine pour Béthune et l'hyper centre de Lillers	1x par semaine pour 100 communes, de mi-avril à mi-novembre Sur RDV toute l'année (30€ le forfait de déplacement et 15€ le m^3 collecté)	2x par an sur 15 communes	Sur appel pour les 100 communes

3.5 Focus sur les déchetteries

Horaires d'ouverture:
Du mardi au samedi: de 9h20 à 18h
Les dimanches et jours fériés: de 9h20 à 12h
Fermées tous les lundis, le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai

Conditions d'accès:
Accès limité aux véhicules de moins d'1m90 sur les 7 déchetteries (Haisnes-les La Bassée, Béthune, Bruay-La-Buissière, Calonne-Ricouart, Marles-les-Mines, Nœux-les-Mines, Ruitz). Concernant la déchetterie de Houdain accès au professionnels et aux véhicules gros volumes avec reconnaissance de plaque minéralogique.



La déchetterie « gros volumes » à Béthune
Ouverte aux professionnels ayant leur siège social sur le territoire de la collectivité et aux particuliers

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le samedi de 8h30 à 12h30
Fermée les dimanches et jours fériés

Conditions d'accès:
Accès autorisé aux véhicules ayant un PTAC < 12 tonnes
Accès autorisé aux véhicules de plus d'1m90
Apport limité à 12m^3 par semaine et par type de déchets
Accès payant selon le type de déchets

Les conditions d'accès des déchetteries :

Afin de résoudre la problématique de gestion d'accès aux déchetteries, des portiques ont été mis en place dans 7 des 11 déchetteries dédiées aux habitants. Pour les professionnels, les services communaux et les usagers disposant d'un véhicule de plus de 1,90m de hauteur l'offre d'accès est complétée par une déchetterie « gros volumes » située à Béthune dont les tarifs sont précisés ci-dessous. La déchetterie de Houdain permet également d'accueillir les professionnels et les « gros volumes »

Les propositions d'harmonisation et d'amélioration des déchetteries :

- Installer des portiques sur toutes les déchetteries
- Créer une déchetterie « Gros volumes » sur Isbergues
- Création d'un quai de déchargement pour les déchets verts dans les déchetteries permettant d'augmenter la capacité d'acceptation des déchets

En 2025 les tarifs et les quantités admises pour les professionnels à la déchetterie « gros volumes » de Béthune et aux déchetteries de Houdain, Lillers, Saint Venant et Isbergues sont les suivants :
En 2025, les tarifs et les quantités admises pour les particuliers disposants d'un véhicule de plus de 1,90m de hauteur sur la déchetterie « gros volumes de Béthune et de la déchetterie de Houdain sont les suivants :

Déchetterie « gros volumes » de Béthune et professionnels sur Houdain, Isbergues, Lillers et Saint Venant	
Produits	**Tarifs en € TTC (taux de TVA en vigueur inclus)**
Cartons	Gratuit
Papiers	Gratuit
Ferrailles	Gratuit
Batteries	Gratuit
Piles et Accumulateurs	Gratuit
Tubes néon et Lampes fluo-compact	Gratuit
Appareils Electroménagers (D3E)	Gratuit
Huiles noires	Gratuit
Placoplatre	Gratuit
Déchets végétaux	15 € le m³
Bois	Gratuit si filière PMCB Sinon 15 € le m³
Tout Venant Incinérable	25 € le m³
Encombrants	25 € le m³
Gravats	Gratuit
Eléments contenant de l'amiante	Non-acceptés
Pneumatiques	Non-acceptés
Déchets Spéciaux	Non-acceptés

3.6 Evolution de l’organisation de la collecte

Développement de la collecte en apport volontaire pour les ordures ménagères et les déchets recyclables sur la commune de Béthune

En 2025, la collecte des déchets ménagers n’a pas connu d’évolution particulière.

Chapitre 4

La collecte des déchets : bilan

Déchets collectés et évolution des tonnages (porte à porte + apport volontaires)

					
Population desservie	278 892	278 892	278 892	278 892	278 892
Tonnages 2025	**66 101**	**14 158**	**10 205**	**37 855**	**2 828**
Moyenne en kg/hab/an 2025	237.02	50.77	36.59	135.74	10.14
Tonnages 2024	**64 784**	**14 012**	**10 418**	**47 554**	**5 498.78 (*)**
Moyenne en kg/hab/an 2024	232.68	50.32	37.42	170.79	19.75 (*)
Évolution en % entre 2025 et 2024	**+1.35%**	**+1.05%**	**-2.05 %**	**-25.36 %**	**-48.57 %**

(1) Tonnages arrondis
(2) Les moyennes sont calculées avec les tonnages non arrondis
(*) correction des tonnages collectés en 2024 (hors professionnels)

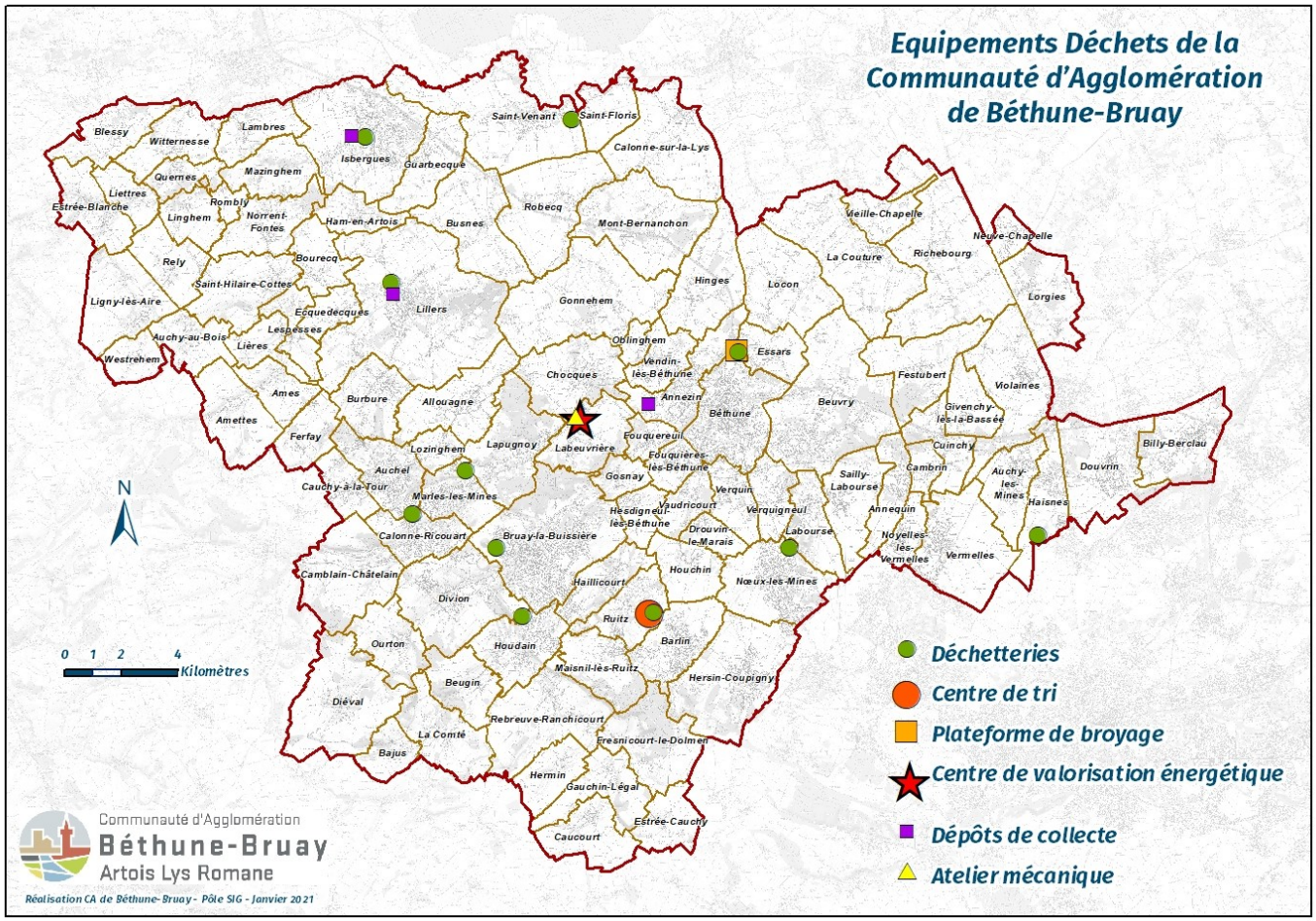
Les données démographiques ont été actualisées pour l'année 2025

_____

Chapitre 5

Le traitement des déchets : organisation

5.1 Localisation des unités de traitement



5.2 Nature des traitements

Type de déchets	Lieu (x) de traitement/ stockage	Mode de traitement
	Centre de Valorisation Energétique (CVE) Labeuvrière	Incinération avec récupération d'énergie
	Centres de Tri Ruitz	Tri Puis filières de recyclage par flux
	Plateforme de broyage Béthune	Plateformes de compostage Graincourt les Havrincourt et Incourt
 	Apport en déchetteries	Recyclage Envie 2E Réemploi par la Ressourcerie
	Déchetteries et colonnes	Valorisation Le Relais + La Courte Echelle
	Apport en déchetteries	Recyclage Ramery (Harnes) Baudelet (Blaringhem)
 	Apport en déchetterie	Huiles noires: Chimirec Huiles claires: B. Trublin
	Apport en déchetterie	Recyclage Galloo
	Apport en déchetterie	Recyclage Eco Maison
 	Apport en déchetterie	Recyclage Corépile
	Apport en déchetterie	Valorisation Gommage, Ramery
	Apport en déchetterie	Valorisation SA Verrier & fils / MRL
	Apport en déchetterie	Enfouissement et CSR au CET Blaringhem
	Apport en déchetterie	Recyclage Recylum
	Apport en déchetterie	Incinération avec récupération d'énergie — CVE
	Apport en déchetterie	Baudelet à Blaringhem + Valo-bat
	Centre de Tri de Ruitz	Tri Puis filières de valorisation et recyclage

5.2 Nature des traitements (suite)

Type de déchets	Lieu (x) de traitement/ stockage	Mode de traitement
	Apport en déchetterie Transport vers Vanheede	Enfouissement Vanheede
	Apport en déchetterie	Cadre REP par Eco DDS + ARF
 Souches d'arbres	Apport à la plate forme de déchets verts	Varet
	Apport en déchetterie	Metteurs sur le marché Ets Boistel et Di Services
	Apport en déchetterie	Di Services
	Apport en déchetterie	Recylem
 Jouets	Apport en déchetterie	Ecomaison
	Apport en déchetterie	Ecologic
	Apport en déchetterie	LVL
	Apport en déchetterie	Cadre REP PMCB
	Apport en déchetterie	Cadre REP PMCB
	Apport en déchetterie	Cadre REP PMCB
	Apport en déchetterie	Cadre REP PMCB

Chapitre 6

Le traitement des déchets : bilan

Définitions: La valorisation des déchets

On distingue la valorisation énergétique, matière et organique :

- **valorisation énergétique** : exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets. Cette énergie sert à produire de l'électricité et/ou de la chaleur et/ou de la vapeur;

- **valorisation matière** : utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau ;

- **valorisation organique** :utilisation pour amender les sols de compost, digestat ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

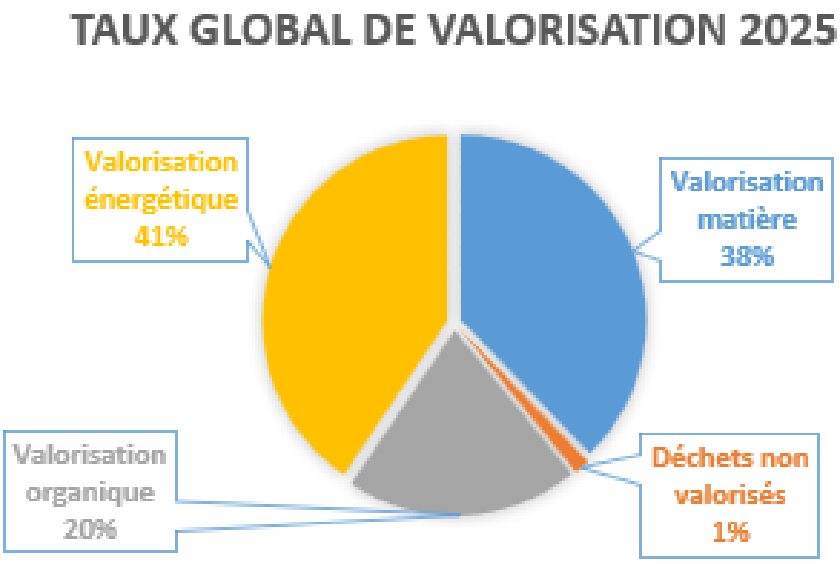
6.1 Tonnages traités et valorisation (tous apports confondus)

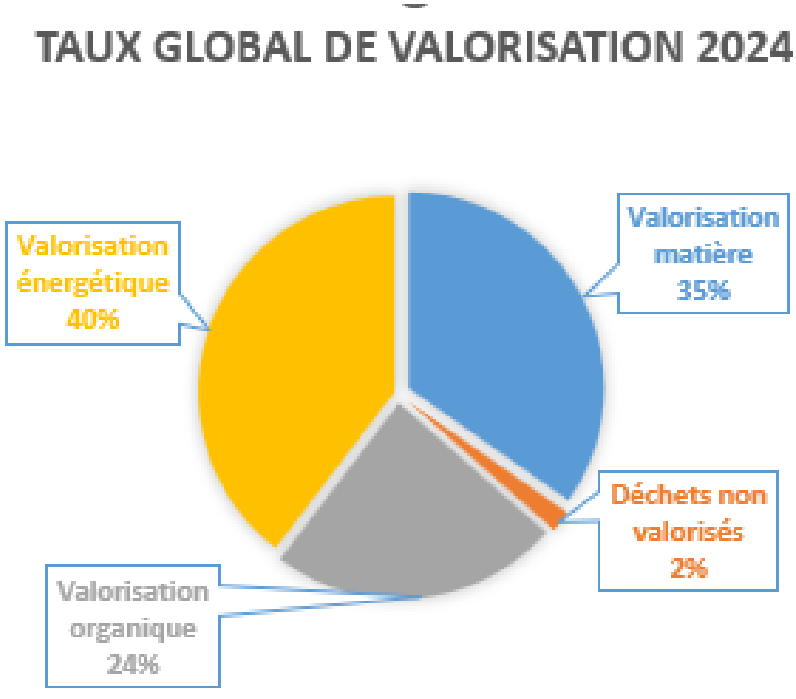
- 6.1.1 Tonnages traités

	Tonnages collectés	Tonnages valorisés	Type de valorisation	Différence
(1)	2025 : 66 170.38 2024 : 67 073.26	2025 : 69 795.40 2024 : 70 472.04	énergétique	2025 : Refus de tri en valorisation au CVE (3 625.02 T)
(2)	2025 : 14 158.60 2024 : 14 012.00	2025 : 10 288.84 2024 : 10 444.07	matière	2025 : Refus de tri + stock (3 625.02 T + 244.74 T)
(déchetterie)	2025 : 1 531.61 2024 : 2 637.47	2025 : 0 2024 : 0	Aucun (Enfouissement)	
	2025 : 10 205.10 2024 : 10 418.84	2025 : 10 205.10 2024 : 10 418.84	matière	
	2025 : 37 855.70 2024 : 47 554.10	2025 : 37 855.70 2024 : 47 554.10	organique	
Déchèterie **Hors déchets verts, TVI, CSR (hors amiante)**	2025 : 46 655.99 2024 : 43 097.77	2025 : 46 655.99 2024 : 43 097.77	Matière	
Déchèterie **TVI**	2025 : 6 052.91 2024 : 8 539.54	2025 : 6 052.91 2024 : 8 539.54	énergétique	
Déchèterie **CSR**	2025 : 3 063.23 2024 : 5 274.93	2025 : 3 063.23 2024 : 5 274.93	énergétique	
	2025 : 757.60 2024 : 684.79	2025 : 0 2024 : 0	Aucun (Enfouissement)	
TOTAUX (2)	**2025 : 186 451.13** **2024 : 199 292.70**	**2025 : 183 917.18** **2024 : 195 801.29**		

(1) Les tonnages Ordures Ménagères collectées concernent les tonnages chez les usagers (PAP + AV) et les déchets des communes
(2) Les tonnages de l'année 2024 ont été corrigés

- 6.1.2 Taux global de valorisation





6.2 Refus de tri et performance

- 6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Définition du refus de tri:
Fraction des déchets qui a soit été soustraite au flux (en centre de tri) avant traitement ou qui est récupérée après un traitement inadapté à leur nature. Les déchets sont non conformes au cahier des charges du centre de tri. Ils seront soit incinérés, soit mis en décharge.

En 2025, 14 158.60 tonnes de déchets ont été collectées pour être apportées dans les Centres de Tri.

3 625.02 tonnes ont fait l'objet d'un refus de tri, soit 25.60 %

En 2024, 14 012.00 tonnes de déchets ont été collectées pour être apportées dans les Centres de Tri.

3 398.78 tonnes ont fait l'objet d'un refus de tri, soit 24.26 % **(2)**

L'écart entre le refus de tri et la différence Tonnage collecté - Tonnage valorisé, correspond au stock du centre de tri.

(2) : données 2024 corrigées

- 6.2.2 Performance énergétique du Centre de Valorisation Energétique (CVE)

Formule de Calcul

L'évaluation de la performance énergétique de l'installation est réalisée selon la formule définie par le Bulletin Officiel de Douanes n°6813 du 31 mars 2009, à savoir :

Pe = [(2.6 x Ee.p + 1.1 x Eth.p) – (2, cnad 6 x Ee.a + 1,1 x Eth.a + Ec.a)] / (2.3 x T) x 1.089

Où :

Pe représente la performance énergétique de l'installation ;

Ee.p représente l'électricité produite par l'installation (Mwh/an) ;

Eth.p représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;

Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;

Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;

Ee.a étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (Mwh/an) ;

2.3 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t ;

- **T** représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année ;

1.089 : facteur de correction climatique ajouté par décret 2017 et changement de l'objectif à atteindre (passage de 60 à 65 %).

Critères Retenus

A partir des caractéristiques techniques de l'installation, les critères suivants ont été retenus pour le calcul de la performance énergétique :

Ee.p : l'électricité produite par le GTA ;

Eth.p : la chaleur produite pour :

- Fourniture de vapeur surchauffée à CRODA
- Alimentation réchauffeur d'air de combustion four n°2 (1,5t/h) ;
- Alimentation réchauffeur d'air de combustion four n°3 (2,0t/h) ;

Eth.a : sans objet sur le CVE ;

Ec.a : l'achat d'énergie thermique (Gaz) pour les brûleurs ;

Ee.a : l'achat d'énergie électrique pour l'installation ;

Par ailleurs, les données utilisées pour le calcul de la chaleur produite se trouvent ci-dessous.

	Fourniture CRODA	Réchauffeur d'air
Enthalpie de la Vapeur	2 805,50 kJ/kg	2 805,50 kJ/kg
Enthalpie des condensats	250,91 kJ/kg	250,91 kJ/kg
Enthalpie « retenue »	**2 554,59 kJ/kg**	**2 554,59 kJ/kg**

Résultats

Les résultats du calcul de la performance énergétique sont les suivants :

	Unité	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnage traité	t	89 878	85 628	82 961	81 731	80 528
FQT1 Bâche alimentaire (soutirage)	MWh	17 861	15 535	11 461	11202	11 263
FQT2: Bâche alimentaire	MWh	1 466	2 373	5 165	4963	4 083
FQT3: Réchauffeur d'air L2	MWh	2 818	3 645	2 498	2469	856
FQT4: Réchauffeur d'air L3	MWh	7 158	6 964	73 78	7867	8 465
FQT5: Vapeur CRODA	MWh	43 022	40 570	30 993	38728	39 129
FQT6: GMSV	MWh	2 659	2 473	1 901	2222	2 324
FQT7: Brut GTA: production électrique	MWh	21 785	19 324	17 986	17067	17 147
FQT8 BP4	MWh	3 526	2 329	746	654	522
FQT 9 : RCU Vapeur	MWh			14 736	14466	20 095
Ee.a: énergie électrique externe	MWh	743	889	1 287	1138	958
Eth.a: énergie thermique externe	MWh	-	-	-		-
Ec.a: énergie combustible externe	MWh	2 772	2 811	4 715	3678	3 041
Pe: performance énergétique	**%**	**72,84%**	**75,41%**	**69,10%**	**74,48%**	**79,21%**

En 2025, la performance énergétique de l'installation est de 79.21 % .

Chapitre 7

Impact environnemental et sanitaire

Consommations de carburant des véhicules de collecte et de transport des déchets en 2025

	Nbre camions	Kms parcourus	Volume gazole en litres
Collecte des déchets en PAP	63	1 234 418	798 778
Transport déchets déchetteries et verre en AV	17	479 767	210 562
TOTAL	**80**	**1 714 185**	**1 009 340**

En 2025, la distance moyenne parcourue a été de:

- 19 593.94 kms /camion pour les Bennes à Ordures Ménagères (Bom Porte à porte et apport volontaire) - 19 063.56 kms en 2024
- 28 221.60 kms/camion pour les camions de transport des déchets issus des déchetteries et des Points d'Apport Volontaire pour le verre - 36 323.69 km en 2024

La consommation moyenne des véhicules en 2025 a été de :

- 57.38 litres/100 kms pour les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) de collecte (60.57 litres/100 en 2024)
- 38.44 litres/100 kms pour les camions de transport des déchets issus des déchetteries et PAV (39.88 litres/100 kms en 2024)

Emissions de CO2 liées à la collecte

	Volume carburant en litres	Type carburant	Emissions CO2 en TéqCO2*/an
Collecte des déchets en porte à porte	2025 : 798 778 2024 : 739 034	- Gazole B30 (avec 30% diester pour la cuve située au Centre technique d'Annezin). - Gazole blanc pour l''antenne d'Isbergues	2025 : 2 212 2024 : 2 115
Transport déchets déchetteries et verrre en PAV	2025 : 210 562 2024 : 231 794	Gazole B30 (avec 30% diester) Pour les véhicules effectuant le plein au CT d'Annezin - Gazole blanc pour l''antenne d'Isbergues	2025 : 608 2024 : 672
TOTAL 2025 **TOTAL 2024**	**1 009 340** **970 828**		**2 820** **2 787**

En 2025, la régie de collecte des déchets a émis 2 820 TéqCO2*.

(2 787 TéqCO2 en 2024)

* **TéqCO2** est l'unité correspondant à 1 tonne équivalent CO2 : 1 TeqCO2 représente un ensemble de gaz à effet de serre ayant le même effet sur le climat qu'une tonne de dioxyde de carbone.

Chapitre 8

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire

Le service Collecte des déchets :

En 2025, le service "Collecte des déchets" est composé de 2 responsables et 4 agents administratifs.
Pour la collecte en porte à porte des Ordures Ménagères et la collecte sélective :

- 7 chefs d'équipes
- 186 chauffeurs et ripeurs.
- 2 chauffeurs pour la collecte des PAV
- 2 agents dans l'équipe de lavage,
- 4 agents attachés à la maintenance des bacs

Pour la collecte des déchets verts, *l'effectif se compose de 48 agents, dont 4 titulaires et 44 saisonniers.*
L'équipe des ambassadeurs du tri est composée d'une coordonnatrice et de 6 ambassadeurs.
Pour les déchetteries et autres services :

- 1 responsable
- 2 chefs d'équipes
- 1 agent dédié au rendez vous de la collecte de l'amiante
- 34 agents de déchetteries,
- 17 chauffeurs de bennes provenant des déchetteries et de la collecte des conteneurs à verre,
- 1 conducteur d'engins à la plateforme de déchets verts,
- 3 agents dédiés au nettoyage des abords des conteneurs à verre

Pour l'entretien des véhicules :

- 1 responsable du garage mécanique
- 1 adjoint au chef d'atelier
- 8 mécaniciens
- 3 apprenti mécanicien (dont 2 sur la moitié de l'année)
- 1 magasinier
- 1 pompiste
- 1 agent d'entretien

Le service collecte des déchets compte donc 293 agents titulaires et 44 saisonniers

Le service Economie circulaire et Prévention des Déchets est composé en 2025 de 11 personnes :

- 1 responsable,
- 2 chargés de mission + 1 chargé de mission à compter du mois de mars
- 1 technicien + 1 technicien à 60 %
- 2 médiateurs + 1 médiateur à compter du mois de mai
- 1 animateur jusqu'au mois d'août
- 1 agent administratif à 80% à compter du mois d'avril
- 1 agent technique jusqu'au mois d'avril

Une équipe de 19 guides composteurs bénévoles actifs vient en soutien des médiateurs pour les actions de sensibilisation du grand public ou les distributions de composteurs individuels.

8.2 Indicateurs liés aux accidents sur les installations

- 8.2.1 Taux de fréquence des accidents de travail

Définition du taux de fréquence (TF)= (nb d'accidents avec arrêt / heures travaillées) x 1 000 000

Le taux de fréquence est donc égal au nombre d'accidents par million d'heures travaillées

En 2025, il y a eu **16 accidents de travail** qui ont fait l'objet d'un arrêt de travail, ce qui représente **1001 journées de travail** pour la collectivité.

En 2024, il y a eu **18 accidents de travail** qui ont fait l'objet d'un arrêt de travail, ce qui représente **806 journées de travail** pour la collectivité.

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt est donc, en 2025, de 37 (pour rappel il était de 37 en 2024)



- 8.2.2 Taux de gravité des accidents avec arrêt

Définition du taux de gravité (TG) = (nb de journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Le taux de gravité est donc égal au nombre de journées d'absences par millier d'heures travaillées.

En 2025, le taux de gravité s'est élevé à 2.32 (pour rappel il était de 1.8 en 2024)

Chapitre 9

La concertation et la gouvernance

9.1 Description des moyens d'information et de concertation

Les commissions

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux :**

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux exploités en régie dotée de l'autonomie financière ou dans le cadre d'une convention de gestion déléguée.

Cette commission est présidée par le Président, ou son représentant, et comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations d'usagers des services concernés.

Les membres examinent une fois par an les rapports et documents suivants :
- rapport annuel du délégataire de service public,
- rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères et de prévention des déchets ménagers
- bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission consultative des Services Publics Locaux a eu lieu le 04 juin **2025**

La sensibilisation au tri

Les usagers du territoire sont sensibilisés par le service « ambassadeurs du tri » lors de différentes actions :

- le contrôle des bacs recyclables avant la collecte
- Le traitement des refus de tri effectué par les équipes de collecte

Concernant la 1ére action, 19 623 bacs ont été contrôlés en 2025 par les ambassadeurs. Le taux d'erreurs graves et dîtes légères est de 3 %. 73 % des usagers contrôlés ont été sensibilisés par les ambassadeurs du tri pour rectifier le geste de tri.



Pour le contrôle des bacs en amont de la collecte, un nouveau dispositif a été mis en service en 2025 pour que les équipes de collecte identifient rapidement les bacs à ne pas collecter suite aux contrôles des ambassadeurs du tri. Une collerette est mise en place par les ambassadeur du tri et visible par l'équipe de collecte, elle indique à l'usager la nature de l'erreur.

En 2025, 1 729 refus de tri ont été relevés par les équipes de collecte. 45% des refus de tri ont été traités c'est-à-dire que l'usager a été sensibilisé par un ambassadeur du tri pour un rappel des consignes de tri. Les équipes de collecte sont informées de la suite donnée en retour. Les usagers ne sont pas les seuls maillons de la chaine du tri. Les agents de collecte (chauffeurs et ripeurs) bénéficient d'une sensibilisation au tri par 2 actions complémentaires : le contrôle des bennes au vidage au centre de tri et un accompagnement sur le terrain avec au préalable un rappel des consignes tri et la nécessité de vérifier la qualité du tri. 26 contrôles au centre de tri de Ruitz ont été réalisés en 2025 ce qui a permis de sensibiliser l'ensemble des chauffeurs et ripeurs.

100 % AGGLO

Edité chaque mois à près de 123 0000 exemplaires, en 2025, 100 % AGGLO a tenu les usagers informés des événements, des projets et des actions de la collectivité.

L'AGGLO EN MOUVEMENT

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE



DÉCHETS MÉNAGERS

Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : l'Agglo investit dans une énergie 100 % verte et locale

L'Agglo franchit une nouvelle étape dans sa transition énergétique avec la construction d'une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des déchets ménagers à Labeuvrière. Projet d'envergure, cette initiative 100 % durable vise à produire une énergie locale et respectueuse de l'environnement, tout en modernisant un site existant.



La première pierre de la nouvelle UVE a été posée le 6 novembre 2025.

14

La nouvelle UVE, redimensionnée aux justes besoins du territoire, sera équipée de fours capables de traiter jusqu'à 100 000 tonnes de déchets par an.
Plus performante, elle remplace l'ancienne installation exploitée depuis 1978 qui, déjà, produisait de l'énergie locale en valorisant les déchets non recyclables.

-15 %

l'objectif de l'Agglo en termes de réduction de déchets d'ici 2030. À ce jour, plus de 10 % de réduction sont déjà atteints.

Quand les déchets produisent encore plus d'énergie

L'énergie ainsi produite, grâce à l'incinération et à la valorisation des déchets, aura un triple objectif :
- Doubler l'alimentation du réseau de chauffage urbain du Béthunois (pour alimenter les bâtiments publics de Béthune, Beuvry, Verquigneul, Annezin, Vendin-lès-Béthune, Chocques et Labeuvrière)
- Dédier une partie de cette énergie à l'entreprise CRODA, renforçant le lien entre industrie locale et transition énergétique
- Injecter davantage d'électricité sur le réseau Enedis.

Cette triple valorisation fait de ce nouvel équipement un véritable « hub régional énergétique » selon Olivier Gacquerre, Président de l'Agglo. Ce qui illustre parfaitement l'ambition du projet : conjuguer performance industrielle et bénéfices environnementaux pour tous les habitants.
Outre sa capacité énergétique, le futur équipement se distingue par son respect de l'environnement. Sa conception intègre les technologies les plus récentes pour réduire les émissions et améliorer l'efficacité énergétique. Un investissement majeur pour l'Agglo, qui propose ainsi une solution durable et innovante face aux enjeux climatiques et énergétiques.
Ce projet illustre également l'engagement de l'Agglo en faveur d'un modèle de développement responsable, où économie circulaire et transition énergétique se rejoignent. Un autre exemple de l'Agglo 100 % durable !

En plus

Ce chantier constitue actuellement le plus gros projet d'infrastructure environnementale en France. Une fois construit, cet équipement sera exploité par un nouveau délégataire, IDEX, qui est responsable de la conception et de l'exploitation du site pour 20 ans.

EN CHIFFRES

100 000
tonnes de déchets pourront être valorisées par an.

150 M€
le coût total du projet, dont 50 M€ investis par l'Agglo.

141 000 MWH
l'électricité renouvelable produite chaque année.

38 000 MWH
seront envoyés dans le réseau de chauffage urbain de Béthune, contre 10 000 aujourd'hui.

11
la consommation d'eau annuelle sera divisée par 11, passant de 110 000 m³ actuellement à 10 000 m³ avec la nouvelle UVE.



J'ai entendu parler de nouvelles consignes pour le dépôt en déchetterie, pouvez-vous m'en dire plus ?

Effectivement, **l'accès sera désormais gratuit pour les professionnels qui apportent des déchets du bâtiment triés.** La raison : une nouvelle filière (appelée REP PMCB : responsabilité élargie du producteur pour les Produits et Matériaux de construction et du Bâtiment) a été créée dans le cadre de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire).
Cela concerne notamment les gravats, plâtre, menuiseries vitrées, bois, plastiques, métaux, laine de verre, laine de roche… qui seront collectés séparément et gratuitement en déchetterie.
Désormais, c'est donc le principe du « pollueur payeur » qui s'applique : les fabricants doivent verser une contribution à des éco-organismes agréés, qui organisent les filières de réemploi et de recyclage.
L'Agglo doit donc s'adapter pour pouvoir réaliser ce tri plus fin dans ses 12 déchetteries : des travaux sont nécessaires sur plusieurs sites afin d'installer des bennes supplémentaires. Ils s'étaleront sur trois ans.

Pour les particuliers, rien ne change, hormis l'obligation de trier encore mieux (de manière plus fine).
Pour la collecte de l'amiante (réalisée directement chez les particuliers depuis 2015), rien ne change non plus, hormis le fait que le big-bag sera remis gratuitement. Les déchets amiantés des professionnels ne sont pas pris en charge par la collectivité.

Plus d'infos 03 21 57 08 78 ; collecte@bethunebruay.fr



RÉDUCTION DES DÉCHETS

Achetez un composteur à prix réduit et récupérez-le près de chez vous !

Pour réduire vos déchets, l'Agglo vous propose d'acquérir un composteur à prix réduit. Un geste pour la planète et un coup de pouce pour enrichir votre jardin avec du compost de qualité. Bonne nouvelle : de nouveaux points de retrait sont disponibles ! Commandez-le en ligne facilement et prenez rendez-vous pour le retirer près de chez vous.

Pourquoi composter ?

Parce que c'est un excellent apport naturel pour les plantations. Dans un coin de votre jardin, sur votre balcon ou dans votre cuisine, triez vos biodéchets, c'est facile ! Alors, un réflexe : les épluchures de fruits et de légumes, les tontes de pelouse, les feuilles mortes, le marc de café… bref, toutes les matières organiques de la cuisine et du jardin sont à déposer dans le composteur !

Comment commander mon composteur ?

Et ça tombe bien, l'Agglo vous propose d'acquérir un composteur à prix avantageux (17 € pour un composteur de 345 litres, 30 € pour un composteur de 800 litres).
Vous pouvez le commander en quelques clics sur notre site internet : **demarches.bethunebruay.fr** / Prise de rendez-vous pour le retrait d'un composteur.

Et pour le récupérer ?

C'est très simple là aussi : en passant commande, choisissez votre lieu et l'heure de retrait. Désormais, vous pouvez le retirer dans sept lieux de l'Agglo :

- À **Béthune**
  chalet avant la déchetterie, 1105 rue du Rabot
- À **Lillers**
  asterne communautaire, 7 rue de la Haye
- Au **village d'entreprises de Ruitz**
  10 rue des Iberes — jeudi 22 mai
- À **Auchel**
  piazza communautaire, rue Léon Blum — mardi 20 mai
- Au **stade de Glisse de Loisinord**
  avenue du Lac à Beuvry-les-Mines — mardi 3 juin
- Au **Centre Initia de Bruay-La-Buissière**
  2039 rue Christophe Colomb — jeudi 5 juin
- Au **centre d'affaires de la Porte des Flandres d'Auchy-les-Mines**
  rue Simone de Beauvoir — mardi 17 juin

EN CHIFFRE

-15 %

Réduire de 15 % nos déchets ménagers à horizon 2030, c'est une priorité inscrite par l'Agglomération dans son projet de territoire

Plus d'infos 03 21 61 50 00 : prevention.dechets@bethunebruay.fr

Que faire de mes déchets verts cet hiver ?

La collecte des déchets verts en porte-à-porte est mise en pause pendant la période hivernale. Elle reprendra en avril 2026. En attendant le retour du printemps, deux solutions s'offrent à vous :

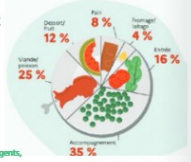
Le compostage
Herbe de tonte, fleurs coupées mais aussi épluchures de légumes, restes de repas, marc de café… ont toute leur place dans le composteur ! L'Agglo vous propose d'en acquérir un à tarif préférentiel (composteur de 345 litres à 17 €, de 800 litres pour 30 €).
Pour faire votre demande, rien de plus simple, rendez-vous sur **demarches.bethunebruay.fr**
Contact : 03 21 61 50 00 ou prevention.dechets@bethunebruay.fr

Le dépôt en déchetterie
Onze déchetteries sont à votre disposition sur le territoire : à Bruay-La-Buissière, Marles-les-Mines, Calonne-Ricouart, Noeux-les-Mines, Béthune, Haisnes-les-La-Bassée, Ruitz, Lillers, Saint-Venant, Isbergues et Houdain.
Outre les déchets verts, vous pouvez y déposer gratuitement encombrants, bois, ferraille, pneus, cartons, papier… Elles sont ouvertes du mardi au samedi de 9h20 à 18h, les dimanches et jours fériés (hors 25 décembre et 1er janvier) de 9h20 à 12h. Un justificatif de domicile vous sera demandé.
Plus d'infos : bethunebruay.fr/dechetteries
Contact : service collecte au 03 21 57 08 78, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h30.

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Lillers et La Couture s'engagent contre le gaspillage à la cantine

Dans le cadre de son projet de territoire, l'Agglo a pour objectif de réduire de 15 % les déchets ménagers à l'horizon 2030 et de tendre vers un territoire zéro déchet. Et chaque geste compte ! La lutte contre le gaspillage alimentaire fait partie intégrante de la politique de prévention des déchets. Depuis la rentrée 2024, la collectivité accompagne les communes de Lillers et de La Couture dans le cadre d'un programme anti-gaspi au sein de leurs restaurants scolaires.



La répartition du gaspillage alimentaire en restauration collective. ©ADEME

Le gaspillage alimentaire ? C'est « *toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire est perdue, jetée, dégradée* ». Il représente 24 kg jetés par français chaque année soit une perte de 100 € par habitant par an, selon l'ADEME (Agence de la transition écologique).

Et les cantines ne sont pas épargnées : 100 g sont jetés en moyenne par repas et par couvert en restauration collective. Sur notre territoire, les communes de Lillers et de La Couture ont décidé de s'engager, aux côtés de l'Agglo, pour lutter contre ce gaspillage. Un diagnostic a été réalisé dans les restaurants scolaires communaux. En moyenne, dans les deux communes, 88 g de nourriture sont jetés par assiette.

Des formations pour les agents, des jeux pour les enfants

Les agents communaux (chefs de cuisine, seconds, responsables de la restauration scolaire, chargé des marchés publics…) ont ainsi été formés à la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective par l'organisme de formation « **Toque à Toque** ». Quelques pistes à explorer : modifier le mode de cuisson, ajuster la production, pré-découper la viande…

Les animateurs des restaurants scolaires communaux ont également été formés par les agents de l'Agglo. Ils vont ainsi pouvoir, à leur tour, utiliser des jeux pour sensibiliser les enfants aux bons gestes anti-gaspi au sein des restaurants scolaires en accompagnant la bonne prise du repas et ainsi comprendre pourquoi les aliments n'ont pas été consommés. Une pesée en fin d'année scolaire sera réalisée : les efforts de chacun auront-ils porté leurs fruits ?





Lutter contre le gaspillage, c'est aussi se rendre compte de tout ce que l'on jette après le repas à la cantine !

Déchets : comment faire ma demande de bac en ligne ?

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay vous propose de faire vos demandes de bacs de collecte directement en ligne !
Pour rappel :
- Chaque foyer peut disposer d'un bac pour chaque type de collecte : ordures ménagères, déchets recyclables et déchets verts.
- Dans une démarche de réemploi, nous favorisons la remise en service de bacs ayant déjà servi.
- Avec des consignes de tri simples, l'Agglo s'engage avec vous pour progresser dans le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume des ordures.

Chaque année, nous jetons en moyenne 690 kilos de déchets par personne, dont 410 kilos dans les bacs (ordures ménagères, recyclables, et déchets verts). Réduire ses déchets au quotidien est à la fois un geste simple et bénéfique pour l'environnement !

Comment faire votre demande de bac en ligne ?
- Rendez-vous sur notre formulaire en ligne : https://formulaires.demarches.bethunebruay.fr/dechets/demande-concernant-mon-bac-de-collecte/
- Remplissez les informations nécessaires et suivez les étapes.
- Envoyez votre demande en quelques clics.

Nos équipes interviendront ensuite sous un délai de 10 jours maximum pour réparer ou livrer votre nouveau bac.



TRUCS ET ASTUCES

Cap de vivre un Noël zéro déchet ? Relevez le défi avec nous !

De la décoration au repas de Noël, en passant par l'emballage des cadeaux : découvrez toutes les astuces de nos médiateurs « prévention déchets » pour un Noël vertueux et anti-gaspi !



Une décoration faite-maison

- Remplacer la neige artificielle pour décorer vos vitres ! Deux doses de blanc de Meudon (aussi connu sous le nom de carbonate de calcium) et une dose d'eau, et le tour est joué ! Vous pouvez dessiner à main levée ou préparer des pochoirs. Quand vient l'heure du nettoyage, un tissu humide suffit.
- Décoration faite-maison : pommes de pin ramassées lors d'une balade, rondelles de bois décorées, brindilles assemblées pour créer des formes, étoile en origami… et même couronne de Noël à réaliser à partir d'un cintre en métal et de chutes de tissu !

Des alternatives pour emballer vos cadeaux



- **Le Furoshiki :** 20 000 tonnes de papier cadeau sont consommées à cette période. Pour un Noël plus écologique, vous pouvez utiliser du tissu selon les techniques du furoshiki, inspiré de la tradition japonaise.
- Privilégiez les pochons, tote bags et sacs à vrac, qui pourront être réutilisés.
- Les boîtes et bocaux à détourner. Boîte à thé, bonbons ou gâteaux, bocaux en verre : ils feront leur petit effet seuls ou agrémentés de ruban, ficelle et tissu.
- Le papier recyclé. C'est l'occasion de faire marcher votre imagination ! Cartes routières, affiches et posters, dessins d'enfants, magazines, vieilles partitions, journaux… Pour personnaliser encore plus, on peut surligner une route sur une carte détournée, choisir un article ou un passage particulier d'un journal : l'opportunité de faire passer de jolis messages.

Des cadeaux utiles et durables

- **Pensez aux commerces de proximité :** Optez pour des produits 100 % locaux et durables, à dénicher dans vos commerces de proximité.
- **Bons cadeaux :** places de concerts et de spectacles, bons pour un week-end à proximité ou un massage…
- **Cadeaux d'occasion :** donnez une seconde vie aux objets, c'est bon pour votre porte-monnaie et la planète ! Jouets mais aussi livres, objets de décoration, bijoux… Pensons seconde main.
- **Misez sur l'utile :** pourquoi pas un panier garni de produits bio ou un kit zéro déchet (avec shampoing solide, disques à démaquiller réutilisables…) plutôt qu'un objet qui ne servira pas ?

Un repas de Noël 100 % local

- Privilégier le local et les produits de saison pour préparer le repas et toutes les petites gourmandises qui accompagnent les fêtes. Sur le site **ouacheterlocal.fr**, vous pourrez trouver où acheter les produits exclusivement cultivés, élevés et transformés en région. Et pour trouver le marché le plus proche de chez vous, rendez-vous sur **www.bethunebruay.fr/marches-locaux**
- Une table zéro déchet c'est possible ! Utilisez une nappe et des serviettes en tissu. Décorez la table avec des matières naturelles ou réutilisables : branchages, pommes de pin… Pour une décoration 100 % zéro déchet.

Joyeux Noël à tous !

COMPOSTAGE

Ils vous aident à réduire vos déchets : les guides composteurs bénévoles de l'Agglo



Vous les avez peut-être déjà croisés dans des salons et manifestations locales : l'Agglo est épaulée par des guides composteurs bénévoles, des habitants volontaires de notre territoire qu'elle forme depuis 2008 pour vous sensibiliser au compostage.

Fête du printemps à Vermelles, marché aux puces de Cuinchy, fête de la Pentecôte à Béthune… En 2025, les 18 guides composteurs de l'Agglo ont répondu présents lors de manifestations locales pour vous donner envie de composter !
« *J'ai bénéficié d'une formation gratuite de l'Agglo pour devenir guide composteur et ainsi participer à des animations, faire des démonstrations lorsque les habitants viennent retirer des composteurs…* », explique Dominique, l'une des 18 bénévoles. Dominique et les autres guides composteurs bénévoles épaulent ainsi les trois « médiateurs prévention déchets » de l'Agglo, pour vous permettre de réduire le poids de vos poubelles, de faire un geste pour l'environnement et de bénéficier de compost pour votre jardin et vos plantes. Un grand merci à eux pour leur investissement !
Retrouvez le témoignage de Dominique avec le reportage de BAM ! L'Agglo en vidéo :

L'info en +
L'Agglo propose des composteurs à prix réduit : **plus d'infos en page 20 de votre magazine**

9.2 Suivi des demandes et des réclamations

Types de réclamations	Nombre de demandes de renseignements et de réclamations reçues
Non collecte des déchets **Demande de renseignements divers (jours de collecte, Enlèvement d'amiante, déchetteries, etc..)** **Demande de bacs roulants**	**2025 : 12 274 appels (+ 5 899 mails et 945 demandes via « Mes démarches »** **2024 : 18 000 appels (y compris la conteneurisation de la collecte des déchets verts) + 9 029 mails et demandes via « Mes démarches »**

Les données sont collectées sur une base reprenant tous les appels réceptionnés au centre technique de collecte d'Annezin.

Partie 2

Les indicateurs économiques et financiers

De quoi parle-t-on?

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc...), ce qui a conduit à des augmentations des coûts, ou tout au moins à une approche économique de la gestion du service public de prévention et des gestion des déchets plus complexe.

Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

Chapitre 10

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

10.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

					Déchèterie
Fréquence	C 1 pour 98 communes C 2 pour Béthune et Lillers (en partie)	1x tous les 14 jours pour 98 communes . 1x par semaine pour Béthune et l'hyper centre de Lillers	1x par semaine pour 100 communes, de mi-avril à mi-novembre Sur RDV toute l'année (30€ le forfait de déplacement et 15€ le m3 collecté)		Déchetteries mobiles : 2 fois par an, durant 1 journée sur 18 communes
Collecte et contenants	PAP et points apport volontaire PAP collecte en bacs roulants	PAP et points apport volontaire PAP collecte en bacs roulants	Bacs roulants	Points d'apport volontaire	12 déchetteries
Transport	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie
Traitement	Valorisation énergétique	Tri	Broyage et valorisation matière (compost)	Valorisation matière, recyclage	Divers traitements Valorisation matière, énergétique, et différentes filières de recyclage

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE

RESTITUTION (ménagers et non ménagers, porte à porte et apport volontaire)

				
Population Desservie (*)	278 892	278 892	278 892	278 892
Tonnage	2025 : 66 170.38 2024 : 67 073.26 (y compris les communes)	2025 : 14 158.60 2024 : 14 012.00	2025 : 26 151.90 2024 : 35 036.40 (Hors déchetteries)	2025 : 10 205.10 2024 : 10 418.84
Kg/habitant Agglomération (*)	2025 : 237.26 2024 : 240.90	2025 : 50.77 2024 : 51.47	2025 : 93.77 2024 : 125.84	2025 : 36.59 2024 : 37.42

	Déchèterie		Tous flux
Population desservie	278 892	278 892	278 892
Tonnage	2025 : 72 387.89 2024 : 72 067.41	2025 : 757.60 2024 : 684.79	2025 : 186 451.13 2024 : 199 292.70
Kg/habitant agglomération	2025 : 247.43 2024 : 258.83	2025 : 2.72 2024 : 2.46	2025 : 668.54 2024 : 715.77

Les ratios / habitant 2024 ont été effectués par rapport à la démographie connue.

Données concernant les déchets recyclables 2024 corrigées

Chapitre 11

Budget, coût du service et financement

11.1 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service de collecte des ménagers et assimilées en porte à porte et apport volontaire (Om et Recyclable)

Personnels		Dépenses 2025	Dépenses 2024
	Salaires	12 945 190,99 €	12 931 327,63 €
	Vêtements de travail	139 523,96 €	144 781,56 €
	Formation	18 609,01 €	15 270,79 €
	Sous Total	**13 103 323,96 €**	**13 091 379,98 €**
Pré-collecte			
	gestion des bacs	**843 436,23 €**	**845 985,50 €**
	Acquisition compos-teurs	**0,00 €**	**180 667,61 €**
	Guide du tri + Commu-nication	**8 580,12 €**	**5 421,59 €**
Véhicules			
	Carburants	1 327 286,44 €	1 280 166,29 €
	Assurances	124 392,84 €	117 579,00 €
	Taxes	12 963,35 €	12 516,49 €
	Travaux et pièces	1 007 801,23 €	969 057,01 €
	Atelier mécanique (y compris salaires)	665 634,07 €	673 763,72 €
	Location Camions, VL et VU	58 563,55 €	93 413,95 €
	Amortissements	1 356 034,88 €	1 156 888,50 €
	Sous Total	**4 552 676,36 €**	**4 303 384,96 €**
Frais généraux			
	Téléphone	*19 000,00 €*	*19 000,00 €*
	Electricité et chauffage	166 573,79 €	163 867,85 €
	Eau	17 841,85 €	15 000,46 €
	Assurances bâtiments etc.)	25 891,21 €	23 979,52 €
	Entretien Bâtiments et VL (patrimoine et moyens généraux)	34 524,29 €	29 292,87 €
	Espaces extérieurs	24 625,11 €	850,00 €
	Etude	0,00 €	0,00 €
	Amortissements divers	50 233,45 €	30 444,87 €
	Divers	109 841,43 €	112 002,00 €
	Sous Total	**448 531,13 €**	**394 437,57 €**
coût de collecte des PAV		**188 796,14 €**	**95 351,00 €**
Dépenses Collecte		**19 145 343,94 €**	**18 916 628,20 €**

11.2 Le montant annuel TTC global des dépenses liées au traitement des déchets ménagers et assimilés

	Dépenses 2025	Dépenses 2024
CVE (tous apports PAP et AV)	8 181 822,32 €	8 260 869,12 €
Centre de Tri	3 594 406,21 €	3 570 769,00 €
Centre de stockage	0,00 €	0,00 €
Déchets verts	1 142 859,45 €	1 540 461,52 €
TGAP CVE	1 197 125,00 €	1 153 783,00 €
Taxe foncière	81 381,00 €	83 744,00 €
TOTAL Traitement	**14 197 593,98 €**	**14 609 626,64 €**

Données CVE 2024 corrigées

11.3 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement des déchetteries et de la collectes en apport volontaire pour le verre

Personnels		Dépenses 2025	Dépenses 2024
	Salaires	3 604 711,25 €	3 527 070,51 €
	Vêtements de travail	42 632,32 €	39 780,24 €
	Formation	4 878,86 €	5 244,00 €
	Sous Total	**3 652 222,44 €**	**3 572 094,75 €**
Camions et engins			
	Carburants	359 109,16 €	429 991,47 €
	Assurances	42 024,89 €	40 603,00 €
	Taxes	4 732,65 €	4 569,51 €
	Location VL, VU et camions	73 777,76 €	56 878,32 €
	Travaux et pièces	306 334,14 €	259 234,51 €
	Atelier mécanique (y compris salaires)	243 009,27 €	245 977,23 €
	Amortissements camions et grosses réparations	183 411,86 €	206 702,06 €
	Amortissements aménagement et matériels déchetteries	198 165,87 €	276 036,37 €
	Amortissement chargeuse	19 350,00 €	19 413,56 €
	Amortissement PAV	98 431,06 €	108 266,24 €
	Sous Total	**1 528 346,66 €**	**1 647 672,27 €**
Frais généraux			
	Téléphone	*15 000,00 €*	*15 000,00 €*
	Electricité, eau	67 475,45 €	60 192,89 €
	Assurances bâtiments etc.)	4 615,29 €	5 849,65 €
	Maintenance et Espaces verts	215 230,91 €	145 172,11 €
	Gardiennage	16 562,40 €	95 614,46 €
	Entretien Bâtiments et VL (patrimoine et moyens généraux) + divers	114 315,87 €	66 864,30 €
	Big Bag	29 410,80 €	11 136,00 €
	Entretien Bâtiments et réseaux	91 618,46 €	118 828,47 €
	Sondes pour les PAV	53 373,00 €	45 982,00 €
	Etudes	0,00 €	0,00 €
	Divers	**6 852,72 €**	**10 278,13 €**
	Sous Total	**614 454,90 €**	**574 918,01 €**
TRAITEMENT			
	Centre de stockage & CSR	461 652,91 €	890 570,00 €
	Autres traitements	257 071,73 €	843 835,62 €
	Déchets verts (broyage + traitement)	511 465,65 €	550 371,48 €
	Sous Total	**1 230 190,29 €**	**2 284 777,10 €**
DEPENSES DECHETTERIES		**7 025 214,28 €**	**8 079 462,13 €**

11.4 Les recettes

Ventes des produits		Recettes 2025	Recettes 2024
	Papiers	370 557,91 €	364 763,00 €
	Cartons	367 680,04 €	265 714,00 €
	Plastiques	473 768,00 €	396 037,00 €
	Acier	52 278,24 €	56 592,00 €
	Alu	124 307,70 €	68 287,00 €
	Verre	133 741,49 €	304 108,00 €
	Tetra	1 659,06 €	1 534,00 €
	Ferraille	289 594,44 €	414 297,00 €
	Huiles blanches	4 137,00 €	4 676,00 €
	Batteries	8 106,46 €	4 444,00 €
	Pneu Aliapur	2 076,00 €	0,00 €
	Cartouche d'encre	164,00 €	101,00 €
	Bacs usagés	8 556,33 €	7 189,99 €
	Sous Total	**1 836 626,67 €**	**1 887 742,99 €**
Soutien Eco-organismes			
	CITEO (recyclage et verre)	4 172 318,50 €	5 122 588,00 €
	CITEO « papier »	285 184,78 €	306 173,00 €
	CITEO incinération	170 508,00 €	150 001,00 €
	EcoDDS	14 968,46 €	21 773,00 €
	EcoMobilier	*180 000,00 €*	*175 175,00 €*
	Ecosysteme	176 641,74 €	165 897,00 €
	Soutien textile + piles	0,00 €	270,00 €
	Ecologic Rep Sport	5 000,00 €	4 800,00 €
	Filière PMCB	*1 240 000,00 €*	0,00 €
	Sous Total	**6 244 621,48 €**	**5 946 677,00 €**
Redevances			
	Accès déchetterie "Gros Volumes" + Déchetterie de Houdain	79 666,00 €	161 318,00 €
	Recettes Amiante	0,00 €	30 840,00 €
	Recette RDV déchets verts	360,00 €	1 488,00 €
	CVE Redevances et recettes	447 965,03 €	0,00 €
	Redevances Spéciale	2 213 917,14 €	2 191 366,35 €
	Remboursement assurances	43 603,06 €	29 107,00 €
	Vente de composteurs	11 965,82 €	40 350,46 €
	Sous Total	**2 797 477,05 €**	**2 454 469,81 €**
Rembourse-ment de TVA		594 774,00 €	671 001,00 €
TOTAL DES RECETTES		**11 473 499,20 €**	**10 959 890,80 €**

Le remboursement de la TVA a été ajouté pour l'exercice 2024

La recette de la REP PMCB est un estimatif suivant la déclaration qui sera effectuée (somme non encore perçue)

Chapitre 12

Structure du coût

Coût aidé du Service Collecte et Traitement des Déchets ménagers et assimilés

TOTAL DES DEPENSES EN 2025	40 368 152,20 €
TOTAL DES RECETTES EN 2025	11 473 499,20 €
COUT NET	28 894 653,00 €

Soit **103.61 € par habitant** pour l'année 2025 et **154.97 € la tonne de déchets ménagers et assimilés** prise en charge par la Communauté d'Agglomération

TOTAL DES DEPENSES EN 2024	41 605 716,97 €
TOTAL DES RECETTES EN 2024	10 959 890,80 €
COUT NET	30 645 826,17 €

Soit **110.07 € par habitant** pour l'année 2024 et **153.77 € la tonne de déchets ménagers et assimilés** prise en charge par la Communauté d'Agglomération

Les montants ont été corrigés en fonction des corrections apportées pour l'exercice 2024

En résumé 2025 /2024 :

Le coût à l'habitant connait une baisse significative due à la baisse des dépenses et une augmentation des recettes sur l'ensemble du service. Ceci est principalement le fait de la mise en place de la REP PMCB (produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment) qui apporte une recette sur une partie du traitement des déchets déposés en déchetterie alors que celui-ci se traduisait par une dépense en 2024. A cela s'ajoute une baisse importante du tonnage collecté en déchets verts en 2025 en raison d'une météo « favorable ».

Augmentation des dépenses pour la collecte en porte à porte d'environ 1.2% à porte, notamment due à l'augmentation du montant des amortissements, du carburant, des dépenses de fonctionnement en maintenance des véhicules et des frais généraux.

Baisse des dépenses pour le fonctionnement des déchetteries et de la plate forme des déchets verts : 1 000 000 €

Augmentation des recettes d'environ 500 000 € due à un remboursement de la part de Véolia de somme dues sur les exercices précédents (TGPA et Taxe foncière). Toutefois, la recette Citéo est en baisse en raison de la variation des états liquidatifs d'une année sur l'autre.